à Mlle Henriette Robertson.

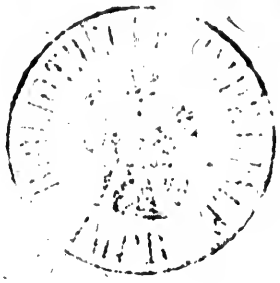

PRINCIPES

DE

GRAMMAIRE GÉNÉRALE.

2737.

[1198
R. J.

9768

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPR.

REGS ROBERTSON DUPS. 9872.

PRINCIPES DE GRAMMAIRE GÉNÉRALE,

Mis à la portée des enfans, et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues.

PAR A. I. SILVESTRE DE SACY.

A PARIS,

De l'Imprimerie de A. A. LOTTIN, au coin des rues d'Enfer et du Chevet-Landry, Nos. 3 et 5, en la Cité.

Et se trouve chez J. J. FUCHS, Libraire; rue des Mathurins, no. 334.

AN V.II (1799.)

AVERTISSEMENT.

LE petit ouvrage que je publie, sous le titre de *Principes de Grammaire générale mis à la portée des enfans*, n'est guère autre chose qu'un extrait des meilleurs écrits qui ont paru en France sur cette matière, et spécialement de la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal, de la Grammaire générale de Beauzée, de l'Histoire Naturelle de la Parole, et de la Grammaire Universelle de Court de Gébelin. En adoptant la plupart des principes de ces savans écrivains, je les ai disposés dans l'ordre qui m'a paru le plus propre à en faire saisir la justesse et l'ensemble; je les ai dépouillés de toute discussion métaphy-

sique et polémique, et j'ai écarté, autant qu'il m'a été possible, les expressions scientifiques, quoique plus courtes et plus commodes, pour y substituer des termes pris dans le langage ordinaire.

Je n'ai fait d'application des Principes de la Grammaire générale, à des exemples pris dans la langue françoise, ou dans toute autre langue, qu'autant qu'il a été nécessaire, pour me rendre plus intelligible. Cette précaution m'a paru indispensable, pour laisser aux principes la plus grande généralité possible, et pour éviter de généraliser ce qui est particulier à quelques langues. Plusieurs écrivains estimables, en s'occupant des principes de la Grammaire Universelle, n'ont pas, ce me semble, apporté assez d'attention à éviter ce dernier inconvénient. Si je me suis quelque-

fois écarté de cette règle, ç'a été pour faire voir que les usages particuliers à certaines langues, n'étoient point en contradiction avec les principes généraux.

J'ai supprimé entièrement la partie de la Grammaire générale, qui a pour objet les élémens de la parole et de l'écriture. Les considérations sur le premier de ces deux objets, je veux dire sur les organes naturels de la parole, et sur la nature et la variété des sons et des articulations que nous produisons avec le secours de ces organes, sont sans doute bien propres à nous faire admirer la puissance et la sagesse du Créateur, et la fécondité des moyens dont il se sert pour parvenir à ses fins. Elles ont aussi une grande utilité pour les recherches qui appartiennent à la science étymologique et à la Grammaire comparative

des idiômes anciens ou modernes. Mais elles n'appartiennent pas à la première instruction, pas même à l'instruction commune et usuelle. C'est la nature et l'imitation qui enseignent aux enfans l'usage qu'ils doivent faire de leurs organes, pour la prononciation de la langue maternelle; et c'est encore de l'imitation, et non de la connoissance des organes et des principes de la Grammaire, que l'homme plus avancé apprend à imiter des articulations étrangères au langage du pays où il a pris naissance. Quant à l'écriture, ce moyen ingénieux de fixer la parole, en peignant les sons articulés, et de rendre ainsi la communication des idées indépendante de l'éloignement des tems et des lieux, les principes sains et lumineux de la Grammaire générale, ne doivent être considérés que comme

une théorie plus parfaite, dont tous les peuples qui ont admis une écriture alphabétique ou syllabique se sont plus ou moins écartés. Quelque vicieux que soit l'usage, en fait d'orthographe, c'est cependant à lui qu'il faut se soumettre; c'est de lui qu'il faut apprendre comment chaque nation est convenue de peindre les mots qui composent son langage. Une réforme totale de l'orthographe, qui auroit pour but de rendre l'écriture parfaitement conforme à la prononciation, doit être regardée, pour la plupart des peuples, comme une chimère philosophique, à laquelle l'usage ne cédera jamais; et une réforme partielle qui, en corrigeant sur certains points la discordance qui est entre la prononciation et l'écriture, laisseroit subsister une partie des abus, et consacreroit en quelque sorte ceux qu'elle

auroit épargnés, ne seroit pas encore sans de grands inconvéniens, particulièrement pour la science étymologique.

Par les mêmes raisons, j'ai supprimé tout ce qu'on peut dire sur la ponctuation, dont le système est si imparfait, chez les nations même qui en ont le plus multiplié les signes.

J'ai presque toujours conservé les expressions techniques consacrées par l'usage, quelque imparfaites qu'elles soient, pour que l'enfant qui aura étudié ces principes de Grammaire générale, puisse néanmoins faire usage des livres élémentaires destinés à l'étude des langues.

On trouvera plusieurs alinéas, et même des chapitres entiers, renfermés entre des [ ]. Je pense qu'on doit les faire passer aux enfans qui étudie-

ront, pour la première fois, ces principes de Grammaire.

Je puis quelquefois m'être trompé, dans une matière sur-tout à l'étude de laquelle je n'ai consacré qu'un tems assez court. Peut-être aussi n'ai-je pas toujours saisi l'expression la plus simple, la plus précise et en même tems la plus intelligible. Je recevrai avec gratitude les observations de tous ceux que leurs talens naturels, une étude approfondie de ces matières, ou une longue expérience dans la carrière de l'enseignement public, auront mis à portée de rectifier les erreurs dans lesquelles j'aurois pu tomber. Je m'estimerai heureux si ce petit ouvrage mérite leur attention, et si on le juge propre à faciliter aux enfans une étude assez aride par elle-même, et souvent rebutante, par l'aspect sous lequel elle leur est présentée. Me ren-

dre utile, est mon unique vœu. Avoir atteint ce but, seroit pour moi la récompense la plus flatteuse.

A MON FILS.

C'EST pour toi, mon cher fils, que ce petit ouvrage a été entrepris; c'est à toi que je le dédie. Convaincu que rien n'est plus essentiel que de s'accoutumer de bonne heure à se rendre compte des connoissances que l'on acquiert, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de mettre à la portée de ton âge les premiers principes de la Grammaire générale, afin qu'ils te servent de guide dans l'étude des langues, à laquelle tu vas consacrer les premières années de ton instruction. Si tu saisis ces principes; si, à leur lumière, tu apprends à connoître le rapport qui doit se trouver entre les élémens du discours, pour rendre fidèlement la

liaison des idées qui concourent à former les jugemens de notre esprit, la diversité des moyens que les langues emploient, pour parvenir à ce but, n'aura pour toi rien de pénible et de rebutant. Tu t'accoutumeras ainsi à rapporter à des principes généraux bien conçus, les diverses branches de chacune des connoissances que tu devras acquérir par la suite, et tu contracteras l'heureuse habitude de lier tes idées, de les combiner, de ramener les conséquences aux principes, les effets aux causes, et de juger ainsi solidement tes propres opinions et celles des hommes avec lesquels tu auras à vivre. Dans quelque état que tu sois appelé à servir la patrie, tu recueilleras les fruits de cette méthode, propre à former le jugement, et qui ne peut que contribuer à préserver le cœur des illusions et de l'enchante-

ment des passions. Daigne le ciel bénir ces premiers efforts de ton père, pour former ton esprit et ton cœur, et te rendre un jour digne de l'Auteur éternel de ton être, et de la noble destination à laquelle il t'appelle, de travailler à te rendre heureux, en contribuant au bonheur de tes semblables!

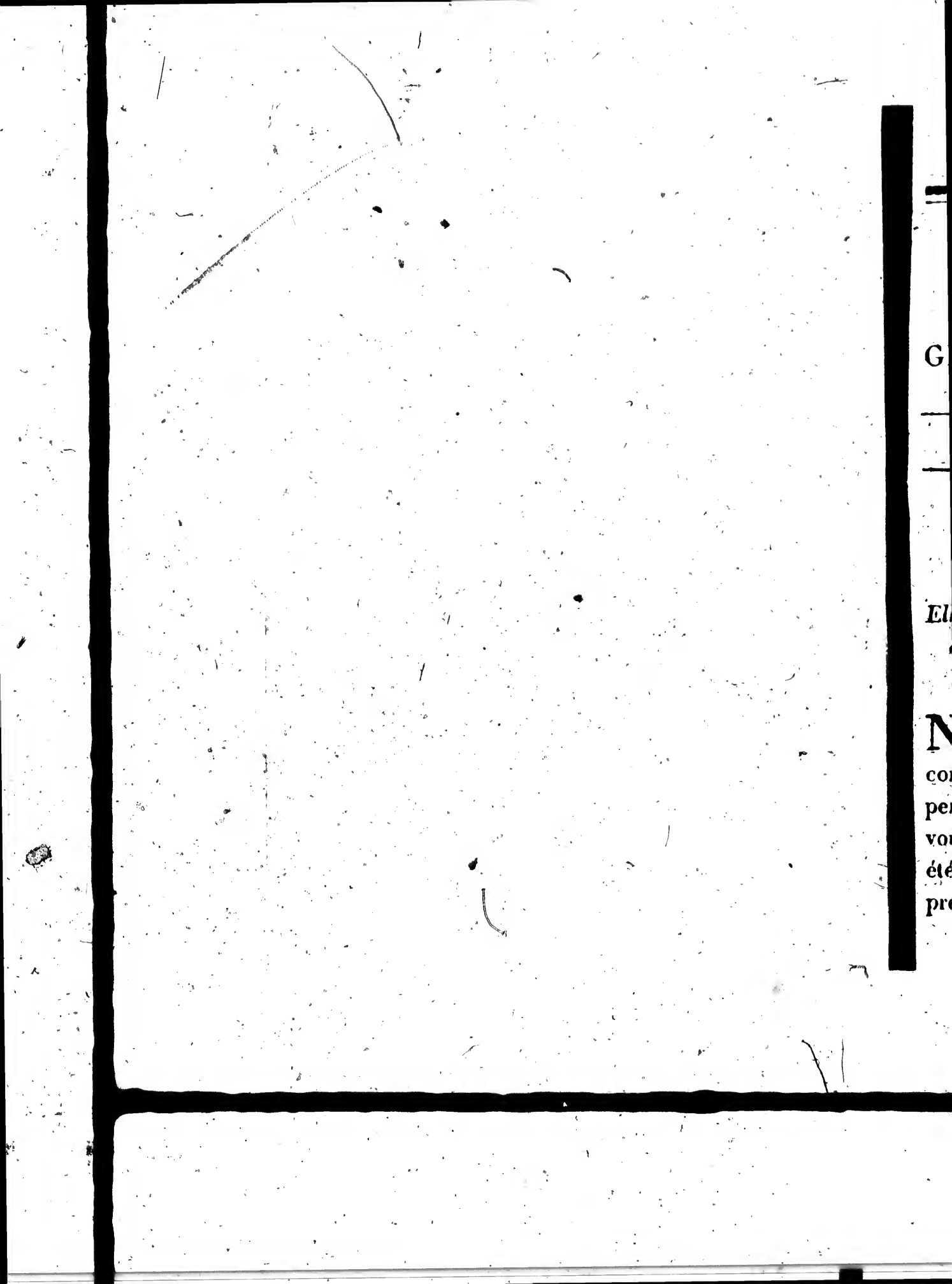

PRINCIPES DE GRAMMAIRE GÉNÉRALE.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE I.

De la PROPOSITION.

Elle est essentiellement composée d'un Sujet, d'un Attribut et d'un Verbe.

NOUS ne parlons que pour faire connoître aux autres ce que nous pensons. Supposons qu'un muet, voulant nous faire connoître qu'il a été mordu par un chien enragé, nous présente un tableau sur lequel il se

soit peint lui-même d'une manière très-ressemblant, suivi d'un chien dont la queue pendante entre les jambes, l'œil hagard, le poil hérissé, indiquent la maladie dont il est attaqué, et que ce chien soit représenté tenant entre ses dents la jambe de ce malheureux; à la vue de ce tableau, nous connoitrons que celui qui nous le montre a été mordu par un chien enragé, et nous nous sentirons portés à lui procurer les secours dont il a besoin. Que cet homme, jouissant de l'usage de la parole, s'approche de nous, et nous dise : J'ai été mordu par un chien enragé : ces mots nous instruiront de son malheur aussi bien que l'auroit pu faire le tableau qu'il nous auroit montré. Les mots dont nous nous servons, sont donc comme le tableau de nos pensées, et servent à

donner aux autres hommes la connoissance des objets qui sont présens à notre esprit, et du jugement que nous en portons.

Toutes les fois que nous pensons, on peut distinguer la chose à laquelle nous pensons et la qualité que nous appercevons comme liée à cette chose. La chose à laquelle nous pensons se nomme *le Sujet* : la qualité que nous appercevons comme liée à cette chose, s'appelle *l'Attribut*. Si je dis : *Victor est petit*, *Victor* est le Sujet : car il est la chose à laquelle je pense : *petit* est l'Attribut, car c'est la qualité que j'apperçois comme liée à Victor. En disant *Victor est petit*, je fais connoître à ceux qui m'entendent que je juge que la qualité de *petit* convient à Victor. Dans cette autre phrase, *le père de Victor est trop bon* : le Sujet est exprimé par les mots *le père de*

Victor, et *trop bon* est l'Attribut. Dans celle-ci : *Les enfans qui n'apprennent pas sont semblables à des animaux sans raison* : on voit que le Sujet est exprimé par ces mots ; *Les enfans qui n'apprennent pas*, et l'Attribut par ceux-ci : *semblables à des animaux sans raison.*

Mais notre pensée n'est pas seulement composée de l'idée d'une chose et de l'idée d'une qualité : elle renferme encore l'idée de la réunion de cette chose avec cette qualité. Quand je pense en moi-même que *Victor est petit*, j'ai, présente à l'esprit, l'idée d'une chose qui est *Victor*, et l'idée d'une qualité qui est la *petitesse* ; mais ce n'est pas tout, j'ai encore l'idée de la réunion de cette chose avec cette qualité, je pense que ce Sujet existe avec cet Attribut.

Puisque les mots sont le tableau de nos pensées, il ne suffit pas qu'ils expriment le Sujet et l'Attribut, il faut encore qu'ils expriment leur réunion, l'existence du Sujet avec l'Attribut. C'est ce qui se trouve effectivement dans les exemples que nous avons déjà donnés.

Dans *Victor est petit*, le mot *Victor* exprime la chose à laquelle je pense, c'est le Sujet : le mot *petit* exprime la qualité que j'apperçois comme liée à cette chose, c'est l'Attribut. Le mot *est* exprime la liaison de la chose avec la qualité, l'existence du Sujet avec l'Attribut.

Ce mot qui sert à exprimer la liaison du Sujet avec l'Attribut, se nomme *le verbe*. C'est lui qui donne la vie au discours, qui sans lui seroit mort et inintelligible. Si je disois seulement *Victor petit*, on ne me com-

prendroit pas. On ne sauroit pas si je voudrois dire que *Victor est petit*, ou que *Victor n'est pas petit*; mais quand j'ajoute le mot *est*, et que je dis *Victor est petit*, on comprend tout de suite que je juge que Victor existe avec la qualité exprimée par le mot *petit*.

Tout assemblage de mots composé d'un Sujet, d'un Attribut et d'un Verbe, se nomme *Proposition*, et il n'y a point de Proposition sans la réunion d'un Sujet, d'un Verbe et d'un Attribut.

[Il y a des langues où l'on peut supprimer le Verbe, mais on y supplée par certaines formes que prennent alors le Sujet et l'Attribut, et qui expriment l'idée de l'existence du Sujet avec l'Attribut, aussi parfaitement que le feroit le Verbe lui-même.]

CHAPITRE II.

Du VERBE.

Verbes substantifs et Verbes attributifs. Verbes actifs, passifs et neutres.

C'est le Verbe, comme nous l'avons déjà dit, qui donne la vie au discours : car c'est lui qui fait la liaison du Sujet et de l'Attribut, et c'est de cette liaison que dépend le sens de la Proposition. Il est donc essentiel de s'appliquer avant tout à bien connoître la nature du Verbe.

Le seul Verbe qui se soit trouvé dans les exemples que nous avons employés jusqu'ici, c'est le Verbe *être*. Il pourroit suffire pour exprimer tous les jugemens de notre esprit.

Néanmoins il y a un grand nombre d'autres Verbes qui servent à varier et à abréger le discours.

Le Verbe *être* exprime seulement l'existence du Sujet et sa liaison avec l'Attribut, mais il ne détermine pas cet Attribut, et il faut employer un autre mot pour exprimer l'Attribut, comme dans ces exemples : *La soupe est salée* : *La chandelle est éteinte* : les mots *salée*, *éteinte* expriment l'Attribut. Dans les Verbes autres que le Verbe *être*, le Verbe et l'Attribut sont compris dans le même mot. Si je dis *Augustejoue*, le mot *Auguste* exprime le Sujet, le mot *joue* est un Verbe qui renferme en lui-même le sens du Verbe *être* et de l'Attribut *jouant*. Car *Auguste joue* est la même chose que si je disois *Auguste est jouant*. Dans cette phrase : *Dieu voit ce que nous faisons, et entend ce que nous*

disons ; les mots *voit*, *faisons*, *entend* et *disons* sont des Verbes qui renferment le sens du Verbe *être* et d'un Attribut. Car c'est la même chose que si je disois : *Dieu est voyant ce que nous sommes faisant, et il est entendant ce que nous sommes disant.*

Tout mot qui renferme en lui-même le sens du Verbe *être* et d'un Attribut, est donc un Verbe. Je nomme ces Verbes *Verbes attributifs* ou *concrets*, parce qu'ils renferment un Attribut joint à l'idée de l'existence. Le Verbe *être* qui n'exprime que l'idée de l'existence avec relation à un Attribut indéterminé, se nomme *Verbe substantif* ou *abstrait.*

[Le Verbe *être* est souvent employé lui-même comme Verbe attributif, par exemple, dans cette phrase: *Dieu est avant tous les siècles* : il est

alors synonyme d *exister*; c'est comme si l'on disoit : *Dieu est existant avant tous les siècles.*]

L'Attribut renfermé dans la signification d'un Verbe attributif, indique quelquefois une action que fait le Sujet. Alors le Verbe se nomme *Verbe actif.* Exemple : *Félicité étudie.* C'est comme si l'on disoit : *Félicité est étudiant*, ce qui fait voir que *étudie* est un Verbe attributif. L'Attribut *étudiant* indique une action que fait Félicité qui est le Sujet. Ainsi *étudie* est un Verbe attributif actif. (1)

(1) Je mets ici au nombre des Verbes actifs, ceux qui signifient la possession, comme sont en françois les Verbes *avoir*, *posséder.* Car on peut considérer la possession comme une action exercée par celui qui possède sur la chose possédée ; et en effet, *posséder* est susceptible de la forme

Quelquefois l'Attribut compris dans la signification du Verbe, indique une action que le Sujet ne fait pas, mais qui est faite sur lui par une autre chose, et que le Sujet éprouve malgré lui, ou du moins sans y concourir. Dans ce cas le Verbe s'appelle *passif*. Ainsi quand je dis: *Sophie bat son chien*, ce qui signifie *Sophie est battant son chien*, j'emploie un Verbe attributif actif: car *bat* indique une action que fait Sophie qui est le Sujet; mais si je dis: *Le chien a été battu*, j'emploie un Verbe attributif passif, car *être battu* n'exprime pas une action du chien qui est le Sujet, mais une action faite par quelque autre sur le chien

passive *être possédé*: en latin, on dit de même *habere* avoir, et au passif *haberi* être eu, être possédé, tenu, *etc.*

malgré lui, ou du moins sans qu'il y concourre.

En françois, le Verbe passif est toujours formé du Verbe substantif et d'un autre mot qui exprime l'Attribut, mais il y a des langues où le Verbe passif exprime en un seul mot l'idée du Verbe et celle de l'Attribut. En latin, par exemple, on dit *Victor verberat*, Victor bat; et au passif *Victor verberatur*, Victor est battu. Le seul mot *verberatur* signifie autant que les deux mots françois *est battu*.

Quelquefois l'Attribut compris dans la signification du Verbe n'exprime ni une action faite par le Sujet, ni une action faite sur le Sujet par quelque autre chose, mais une qualité du Sujet indépendante de toute action, une simple manière d'être. Alors le Verbe s'appelle *neutre*. Ce mot

signifie qu'il n'est ni actif ni passif. Dans cette Proposition : *Dieu existe de toute éternité*, le Verbe attributif *existe* qui signifie *est existant*, est un Verbe neutre ; parce que l'Attribut *existant* n'exprime ni une action de Dieu, ni une action faite sur Dieu par quelque autre chose, mais une simple qualité. Il en est de même dans cette Proposition : *Un enfant appartient à ses père et mère*, le mot *appartient* qui signifie *est appartenant*, est un Verbe attributif neutre ; car l'Attribut *appartenant* n'exprime qu'une simple qualité, une manière d'être indépendante de toute action.

CHAPITRE III.

Du SUJET et de l'ATTRIBUT d'une PROPOSITION.

Le Sujet est simple ou composé, il est complexe ou incomplexe.

L'Attribut est simple ou composé, il est complexe ou incomplexe.

RIEN n'est plus facile que de reconnoître dans une Proposition quel est le Verbe ; car c'est toujours, ou le Verbe substantif *être*, ou un Verbe attributif, c'est-à-dire, un mot qui est équivalent au Verbe *être* et à un Attribut.

Mais, pour bien reconnoître quels sont les mots qui expriment le Sujet et l'Attribut, il faut faire attention aux distinctions suivantes.

Le Sujet, peut être complexe ou incomplexe, simple ou composé.

Le Sujet est simple, quand il n'indique qu'une seule chose, soit que la nature de cette chose soit déterminée par une idée unique, ou par plusieurs idées qui concourent toutes ensemble à la détermination du Sujet. Il est composé, quand il indique plusieurs choses, dont la nature est déterminée par des idées indépendantes l'une de l'autre.

Quand je dis : *Les pêches sont un excellent fruit*, le Sujet est simple, il exprime une seule chose dont la nature est déterminée par une idée unique. Si je disois : *Les pêches d'automne, qui sont bien exposées, et qui parviennent à une parfaite maturité, sont un excellent fruit*, le Sujet seroit encore simple, car il n'indique qu'une seule chose ; mais

la nature de cette chose est déterminée par plusieurs idées qui concourent toutes ensemble à compléter l'idée totale du Sujet.

Dans cette autre phrase au contraire : *Les pêches, les abricots et les prunes sont d'excellens fruits*, le Sujet est composé : car il renferme plusieurs choses dont la nature est déterminée par des idées indépendantes l'une de l'autre.

Le Sujet simple peut être complexe ou incomplexe: il est complexe, quand il indique une chose dont la nature est déterminée par plusieurs idées ; incomplexe, quand il indique une chose dont la nature est déterminée par une idée unique. Ainsi dans l'exemple que j'ai donné : *Les pêches sont un excellent fruit*, le Sujet simple est en même tems incomplexe. Dans cet autre exemple : *Les*

pêches d'automne qui sont bien exposées, et qui parviennent à une parfaite maturité, sont un excellent fruit, le Sujet simple est complexe : car l'idée principale qui est *les pêches*, est modifiée par celle de la saison qui est l'*automne*, et par celles d'une *exposition favorable* et d'une *parfaite maturité.*

Il en est de même de l'Attribut. Il est simple ou composé, complexe ou incomplexe.

L'Attribut est simple quand il n'exprime qu'une seule qualité du Sujet, soit que cette qualité soit déterminée par une seule idée, soit qu'elle soit déterminée par la réunion de plusieurs idées qui dépendent l'une de l'autre. Il est composé, quand il exprime différentes qualités du même Sujet, déterminées par des idées indépendantes l'une de l'autre.

Si donc je dis : *Les pêches sont excellentes*, l'Attribut est simple et déterminé par une idée unique. Si je dis : *Les pêches sont plus agréables au goût que les autres fruits que la nature nous offre dans la même saison*, l'Attribut est encore simple, car il n'exprime qu'une seule qualité ; mais cette qualité est déterminée par plusieurs idées qui concourent toutes ensemble à en compléter le tableau.

Dans cette phrase au contraire : *Les pêches sont agréables au goût, flattent l'odorat et charment la vue*, l'Attribut est composé: car il exprime trois qualités distinctes et qui sont indépendantes l'une de l'autre.

L'Attribut simple peut être complexe, ou incomplexe. Il est incomplexe lorsque la qualité qu'il exprime est déterminée par une seule idée ;

complexe, quand cette qualité est déterminée par plusieurs idées. Dans le premier exemple que j'ai donné de l'Attribut simple, *les pêches sont excellentes*, l'Attribut simple est incomplexe. Dans le second, *les pêches sont plus agréables au goût que les autres fruits que la nature nous offre dans la même saison*, l'Attribut simple est complexe.

De ce que nous venons de dire, il suit qu'un Sujet composé est une réunion de plusieurs Sujets auxquels convient le même Attribut, et qu'un Attribut composé est une réunion de plusieurs Attributs qui conviennent à un même Sujet.

Pour s'assurer si le Sujet d'une Proposition est simple ou composé, il n'y a qu'à voir si l'on peut diviser cette Proposition en plusieurs Propositions, qui aient toutes le même

Attribut et des Sujets différens. Par exemple, on reconnoîtra que dans cette proposition : *Les pêches, les abricots et les prunes sont d'excellens fruits*, le Sujet est composé, parce que l'on peut substituer à cette Proposition, les trois Propositions suivantes.

Les pêches sont d'excellens fruits.

Les abricots sont d'excellens fruits.

Les prunes sont d'excellens fruits.

Ces trois Propositions ont toutes, comme on le voit, le même Attribut; mais elles ont chacune pour Sujet, une partie du Sujet composé de la première Proposition.

Il en est autrement dans cette Proposition : *Les pêches que j'ai mangées cette année, étoient très-belles.* Le Sujet *les pêches que j'ai mangées cette année*, est simple, car je ne puis pas

diviser cette Proposition pour en former plusieurs.

On reconnoîtra de même si l'Attribut est composé, en essayant de diviser la Proposition en plusieurs Propositions, qui aient toutes le même Sujet et des Attributs différens. On verra par exemple que dans cette Proposition : *Les pêches sont agréables au goût, flattent l'odorat, et charment la vue*, l'Attribut est composé, parce qu'on peut substituer à cette Proposition les trois Propositions suivantes.

Les pêches sont agréables au goût.
Les pêches flattent l'odorat.
Les pêches charment la vue.

Ces trois Propositions ont toutes le même Sujet, mais elles ont chacune pour Attribut une partie différente de l'Attribut composé de la première Proposition.

Il n'en est pas de même de cette Proposition : *Les pêches sont préférables à tous les autres fruits que la nature produit dans notre climat.* Quoique l'Attribut *préférables à tous les autres fruits que la nature produit dans notre climat* soit composé de plusieurs idées, il est simple : car on ne peut le diviser en plusieurs Attributs partiels, à chacun desquels on donne pour Sujet *les pêches*, et former ainsi plusieurs Propositions.

[D'après cela, si l'on demande si dans cette Proposition : *L'amour de la vertu et la haine des hommes vertueux sont deux sentimens inconciliables*, le Sujet est simple ou composé, il ne sera pas difficile de reconnoître qu'il est simple, quoique au premier coup-d'œil et abstraction faite de l'Attribut, il pût paroître composé. Il n'y a qu'à voir si l'on peut diviser

cette Proposition en deux Propositions, à chacune desquelles on donne l'Attribut. Si l'on ne peut pas dire :

L'amour de la vertu est un sentiment inconciliable.

La haine des hommes vertueux est un sentiment inconciliable.

ce qui effectivement ne signifieroit rien, il s'ensuit que le Sujet est simple].

CHAPITRE IV.

Du Nom.

Nom propre, Nom appellatif, Nom abstrait.

Après avoir appris à reconnoître dans une Proposition le Sujet, le Verbe et l'Attribut, nous allons examiner quelles sont les différentes espèces de mots qui entrent dans la composition du Sujet et de l'Attribut.

Puisque l'objet de notre pensée est toujours une chose, il faut, lorsque nous voulons communiquer notre pensée aux autres hommes, par le moyen de la parole, que nous leur fassions connoître cette chose. Si cette chose étoit présente à nos yeux, et à ceux des personnes à qui nous parlons

lons, il nous suffiroit de la leur montrer ; mais si elle n'est pas de nature à être apperçue par les yeux, ou si elle n'est pas présente dans le moment même, nous ne pouvons leur en communiquer l'idée qu'en la leur désignant par son Nom. Je suppose que Victor étant occupé à jouer et ne pensant pas à son cousin Joseph, Joseph entre tout-à-coup ; aussitôt que Victor le voit, il le reconnoit. Si Joseph, n'étant point encore entré, on disoit à Victor : *Voilà Joseph qui vient*, le seul Nom de Joseph prononcé, rappelleroit son image toute entière à l'esprit de Victor, aussi parfaitement que s'il le voyoit. Ce ne seroit pas seulement quelqu'une des qualités de Joseph que Victor appercevroit. Ce seroit Joseph tout entier, et ce ne seroit que lui seul. Les Noms sont donc des mots qui

expriment les êtres d'une manière déterminée, en rappelant l'idée de leur nature.

Les Noms se divisent en plusieurs classes. Les uns désignent les êtres par l'idée de leur nature individuelle, c'est-à-dire, de telle manière que cette désignation n'est applicable qu'à une seule chose, à un seul individu. Ainsi quand je dis *Paris*, *Rome*, *Alexandre*, *Vespasien*, chacun de ces Noms ne s'applique qu'à un seul être, et il désigne cet être d'une manière qui ne peut convenir qu'à lui. Ces Noms s'appellent *Noms propres.*

D'autres Noms désignent les êtres par l'idée d'une nature commune à tous les individus de la même espèce. Tels sont les mots *homme*, *cheval*, *chat*, qui ne rappellent pas par eux-mêmes l'idée d'un individu en particulier, mais qui sont applicables à

tous les individus de la même espèce, à tous les hommes, à tous les chevaux, à tous les chats, parce qu'ils ne rappellent que la nature qui leur est commune. Tout homme est un homme, mais tout homme n'est pas *Alexandre*; c'est le Nom d'un seul individu de l'espèce humaine. Tout cheval est un cheval, mais tout cheval n'est pas *Bucéphale*; c'est le Nom d'un seul individu de l'espèce des chevaux. Tout chat est un chat; mais tout chat n'est pas *Raminagrobis*; c'est le Nom d'un seul individu de l'espèce des chats. Ces Noms applicables à tous les individus d'une même espèce, sont appelés *Noms appellatifs*.

Enfin il est des Noms qui n'expriment ni des individus, ni des classes entières d'êtres, mais des qualités, des manières d'être ou d'agir

que l'on considère indépendamment des êtres en qui elles se trouvent, ou qui en sont l'objet : tels sont ces mots *amitié*, *crainte*, *précipitation*, *joie*, *perfection*, *vertu*, etc. On les appelle *Noms abstraits*, parce qu'ils n'expriment qu'une manière d'être, en faisant abstraction des êtres et de leurs autres qualités. On confond souvent les Noms abstraits en une seule classe, avec les Noms appellatifs.

CHAPITRE V.

De l'Article.

Les Noms propres désignent les êtres d'une manière déterminée, en sorte qu'il n'est besoin d'aucun autre signe pour faire reconnoître les individus auxquels ils s'appliquent. Les Noms appellatifs au contraire étant communs à tous les individus d'une même espèce, lorsqu'on les applique seulement à un seul individu ou à un certain nombre d'individus de cette espèce, il n'est pas inutile d'employer un signe particulier pour indiquer l'application que l'on en fait à ces individus.

Il en est de même des Noms abstraits; ils désignent une qualité ou une action d'une manière générale

et indépendante du Sujet dans lequel elle se trouve, ou de celui qui en est l'objet. Mais lorsqu'on veut les employer pour exprimer cette qualité ou cette action considérée d'une maniére particuliére dans un Sujet en qui elle se trouve, ou dans une chose qui en est l'objet, cet usage peut être indiqué par un signe particulier.

Ces mots qui servent à individualiser les Noms appellatifs, et à restreindre les Noms abstraits, se nomment *Articles*. Tels sont en françois les mots *le*, *la*, *les*, *ce*, *cette*, *ces*. (1)

(1) On regarde ordinairement en françois *un* et *des* comme des Articles. Je crois que c'est à tort. *Un* me paroît employé pour désigner le singulier trop peu différent du pluriel dans la plupart de nos langues modernes, quand l'Article *le*, *la*, *les*, n'a pas lieu. Son pluriel est *quelques uns* qui exige

Rendons ceci sensible par des exemples.

Le mot *homme* signifie la réunion de toutes les qualités nécessaires pour former un homme, et communes à tous les individus de l'espèce humaine. C'est dans ce sens qu'il se trouve dans cette phrase : *Pour mériter le Nom d'homme, il faut agir en homme et non en animal sans raison.*

Si je veux parler d'un certain homme en particulier, j'emploirai l'Article *le*, comme en disant : *L'homme qui a bâti cette maison étoit riche.*

---

que son complément soit précédé de *des* mot elliptique composé de la Préposition *de* et de l'Article *les*. *Des voleurs m'ont pillé* est comme si l'on disoit : *Quelques uns de les voleurs m'ont pillé*. En allemand on dit *un* au singulier, mais au pluriel on met le Nom sans Article. Il en est souvent de même en italien.

Enfin si l'homme dont je parle étoit présent, j'emploirois l'Article *ce* ou *cet*. Je dirois, par exemple: *Cet homme que vous voyez est un fripon*. Cet Article peut se nommer *Article démonstratif*.

[Dans quelques langues on emploie pour Articles au lieu d'un mot séparé, des terminaisons qu'on ajoute à la fin des mots: il y en a d'autres qui ne font point usage d'Articles.]

CHAPITRE VI.

De l'Adjectif.

Nous ne considérons souvent les êtres que par rapport à quelqu'une de leurs qualités, soit essentielles à leur nature, soit accidentelles. Nous sommes obligés alors d'exprimer outre le Nom propre, ou le Nom appellatif de la chose dont nous parlons, le nom de cette qualité, et de faire connoître le rapport que nous supposons entre cet être et cette qualité.

Ainsi dans ces exemples : *L'homme qui a la raison*, *le roi qui a du courage*, *le soleil qui a de l'éclat*, ces mots *la raison*, *le courage*, *l'éclat* expriment des qualités que je considère dans les êtres dont je parle qui sont *l'homme*, *le roi*, *le soleil*.

Mais cette manière de s'exprimer est longue et monotone. On parvient au même but d'une manière plus courte en disant : *l'homme raisonnable, le roi courageux, le soleil éclatant.* Les mots *raisonnable*, *courageux*, *éclatant* se nomment *adjectifs.* (1)

Ce mot Adjectif signifie *qui est destiné à ajouter*, et effectivement les Adjectifs sont destinés à ajouter au

(1) L'Adjectif n'est qu'une manière abrégée de s'exprimer, il n'est pas absolument nécessaire : c'est pour cela que telle langue n'a point d'Adjectif correspondant a ceux d'une autre langue. Ainsi nous n'avons point en françois d'Adjectifs correspondans aux Adjectifs latins *aureus*, *argenteus*, *ferreus*, etc. et aux Adjectifs allemands *gülden*, *silbern*, *eisern*. Nous sommes obligés d'employer les circonstanciels *d'or*, *d'argent*, *de fer*, autre expression elliptique.

Nom qui rappelle l'idée de la nature des êtres une qualité qui peut appartenir également à des êtres de différentes natures ; aussi ne peuvent-ils jamais s'employer qu'ils ne soient joints à un Nom. Que je dise *blanc*, *courageux*, *éclatant*, *raisonnable*, je ne rappellerai à l'esprit l'idée d'aucun être ; mais si je joins cet Adjectif à un Nom, et que je dise *vin blanc*, *homme courageux*, *soleil éclatant*, *animal raisonnable*, il résultera de la réunion du Nom et de l'Adjectif, l'idée d'un être indiqué par sa nature, et considéré comme possédant une qualité accidentelle.

Si je disois : *Les noirs sont plus communs en France que les blancs*, on ne sauroit pas ce que je veux dire, on ne pourroit pas distinguer si ce que je veux exprimer est vrai ou faux, et on pourroit avec raison me deman-

der de quoi je parle. La raison en est que n'ayant point employé de Nom, je n'aurois rappelé l'idée d'aucun être, et que les qualités de *noirs* et de *blancs* pouvant s'appliquer à une multitude d'êtres de différente nature, ne peuvent suffire pour en déterminer aucun.

Mais si je disois : *Les chevaux noirs sont plus communs en France que les chevaux blancs*, on m'entendroit parfaitement, et on pourroit juger que ce que je dis est vrai.

Les Adjectifs sont plus ordinairement employés avec les Noms appellatifs ou abstraits qu'avec les Noms propres, parceque les Noms propres désignant les individus d'une manière qui n'appartient qu'à eux, il n'est pas besoin d'exprimer leurs qualités pour les faire reconnoître. Les Noms appellatifs au contraire

s'appliquant à tous les individus d'une même espèce, lorsqu'on veut en borner la signification à une partie des individus de l'espèce, on fait usage pour cela des Adjectifs.

Ainsi si je dis : *Les chevaux sont des animaux très-utiles*, le Nom appellatif *chevaux* comprend tous les individus de cette espèce ; mais si je ne voulois parler que des chevaux d'une certaine couleur, d'un certain âge, ou d'un certain pays, je pourrois restreindre la signification du Nom appellatif en y ajoutant un Adjectif, comme dans ces propositions: *Les chevaux blancs sont rares ; les vieux chevaux ne sont pas capables d'un travail fatiguant ; les chevaux francois sont robustes et agiles.*

Il en est de même des Noms abstraits qui désignent une qualité ou une action considérée d'une manière

générale. Cette idée est susceptible d'être restreinte ou modifiée, et c'est ce que l'on peut faire souvent au moyen d'un Adjectif.

Ainsi le mot *amour*, qui signifie en général l'inclination du cœur vers un objet quelconque, peut être modifié en mille manières par des Adjectifs, et l'on peut dire : *l'amour divin*, *l'amour profane*, *un amour vif*, *ardent*, *céleste*, *timide*, *réservé*, etc.

Les Noms propres sont plus rarement joints à des Adjectifs par la raison que j'ai dite. Cela arrive néanmoins assez souvent. Par exemple on joint un Adjectif à un Nom propre, quand le même Nom est commun à plusieurs individus, pour les distinguer l'un de l'autre, et alors cet Adjectif devient en quelque sorte partie du Nom propre. Ainsi on dit :

Charles le chauve, *Charles le grand*, *Louis le juste*, *Louis le débonnaire*, pour distinguer ces princes des autres princes qui ont porté les Noms de Charles ou de Louis.

On joint encore un Adjectif à un Nom propre, pour indiquer une certaine qualité de l'individu désigné par le Nom propre, à laquelle seule on fait attention en ce moment. En disant par exemple : *Le modeste Fénélon*, j'indique que je ne considère en ce moment Fénélon ni comme un homme savant, ni comme un homme éloquent, pieux, bienfaisant, mais seulement comme un homme modeste. C'est comme si je disois : *Fénélon qui étoit un homme modeste.*

[Lorsque l'Adjectif forme l'Attribut d'une proposition, il n'est pas nécessaire qu'il soit réuni dans l'Attribut à un Nom, car le Nom auquel

il se rapporte, se trouve explicitement ou implicitement dans le Sujet ; ce qui suffit. Ainsi quand je dis : *Les habitans de ce pays sont méchans et lâches*, les Adjectifs *méchans et lâches* qui constituent l'Attribut, se rapportent au Nom *les habitans* qui fait partie du Sujet. Mais il arrive souvent que l'Adjectif se trouve employé seul et sans un Nom auquel il se rapporte. Dans ce cas on ne supprime le Nom que parce que ceux à qui l'on parle, peuvent facilement le suppléer. Ainsi dans cette phrase : *Les chevaux noirs sont plus communs en France que les blancs*, il y a trois Adjectifs qui sont les mots *noirs*, *communs* et *blancs* : de ces trois Adjectifs, les deux derniers n'ont point de Nom auquel ils soient joints. L'Adjectif *communs* n'en a pas besoin, car il se rapporte au Nom

les chevaux, qui se trouve dans le Sujet. L'Adjectif *blancs* devroit être joint à un Nom. Ce Nom est sous-entendu, mais il n'est personne qui ne puisse facilement le suppléer : car c'est le Nom *chevaux* qui doit être répété devant cet Adjectif, et cette phrase n'est que l'abrégé de celle-ci : *les chevaux noirs sont plus communs en France que les chevaux blancs*. Dans cette autre phrase : *Les justes seront éternellement heureux, et les impies éternellement malheureux*, il se trouve quatre Adjectifs sans aucun Nom : ces Adjectifs sont les mots *justes*, *heureux*, *impies* et *malheureux*. Mais si le Nom n'est pas exprimé, c'est que tout le monde voit qu'il s'agit des hommes, et que cette phrase n'est qu'un abrégé de celle-ci : *Les hommes justes seront éternellement heu-*

reux, et les hommes impies seront éternellement malheureux.]

CHAPITRE VII.

Du Pronom.

Tout jugement de notre esprit a pour objet une chose ; ainsi toute proposition n'étant que le tableau d'un jugement de notre esprit, doit avoir pour Sujet un Nom, qui rappelle l'idée de cette chose. Cependant il arrive très-souvent que l'on ne nomme pas la chose dont on veut rappeler l'idée, mais qu'on se contente de la désigner d'une autre manière.

Ainsi toutes les fois que je suis moi-même le Sujet de la proposition, je ne me nomme pas, mais au lieu de mon Nom, j'emploie le mot *je*. Je ne dis pas en parlant de moi-même : *Antoine veut dormir*, je dis : *je veux dormir*.

Lorsque la personne à laquelle je parle est elle-même le Sujet de la proposition, je ne la nomme pas non plus, mais au lieu de son Nom j'emploie le mot *tu*. Ainsi en parlant à Félicité, je ne lui dis pas *Félicité joue* ; je lui dis : *tu joues*.

Quand la personne ou la chose qui est le Sujet de la proposition, est assez connue de ceux à qui je parle, soit parce que je l'ai déjà nommée, soit parce qu'elle est présente et que je la montre au doigt, au lieu d'employer son Nom, je me sers des mots *il* ou *elle*. Ainsi après avoir dit : *Félicité écrit mal*, je n'ajouterai pas : *mais Félicité coud bien, Félicité parle peu, Félicité est tranquille* ; je dirai: *mais elle coud bien, elle parle peu, elle est tranquille*. De même lorsque Victor tient son livre sans apprendre, si je le montre à sa mère, je

ne lui dirai pas : *Victor tient son livre et Victor n'apprend pas.* Je lui dirai : *il tient son livre et il n'apprend pas.* Les mots *je*, *tu*, *il*, *elle*, *nous*, *vous*, *ils*, *elles* se nomment *Pronoms*, ce qui signifie qu'ils tiennent la place des Noms.

On appelle la personne qui parle, *la première personne* ; celle à qui on parle, *la seconde personne* ; et celle de qui on parle, *la troisième personne.*

Je et *nous* sont les Pronoms de la première personne ; *tu* et *vous*, les Pronoms de la seconde personne, *il*, *elle*, *ils*, *elles*, les Pronoms de la troisième personne.

CHAPITRE VIII.

Des PRÉPOSITIONS.

Distinction des mots employés d'une manière absolue ou d'une manière relative.

Ce que c'est qu'un rapport composé d'un antécédent et d'un conséquent. Exposant d'un rapport. Le terme conséquent est aussi nommé complément.

NOUS sommes souvent obligés de réunir plusieurs mots pour exprimer complètement l'idée de la chose dont nous parlons. Si je dis : *donnez-moi un cheval*, le mot cheval exprime complètement à lui seul la chose dont je parle ; mais si je dis : *donnez-moi un cheval de car-*

ton, je réunis l'idée de *cheval* à celle de *carton*, pour en faire le tableau complet de la chose dont je parle. Si quelqu'un me demandoit : *Que faites-vous* ? je pourrois lui répondre: *j'écris*, et ce seul mot lui donneroit l'idée de l'action à laquelle je m'occupe : mais si je voulois lui donner une connoissance plus distincte de ce que je fais, je lui dirois : *j'écris une leçon de Grammaire* : il sauroit alors non-seulement que j'écris, mais encore que ce que j'écris est une leçon, et que cette leçon est une leçon de Grammaire. Dans le premier cas, quand je n'emploie qu'un seul mot pour peindre l'idée d'une chose ou d'une action, ce mot est employé d'une manière absolue : quand le mot principal qui caractérise la chose ou l'action est suivi d'un ou de plusieurs Noms qui sont en

rapport avec lui, et qui modifient l'idée principale, ce mot est employé d'une manière relative. Dans l'exemple : *Donnez-moi un cheval*, le Nom *cheval* est employé d'une manière absolue. Dans l'exemple : *Donnez-moi un cheval de carton*, le même Nom *cheval* est employé d'une manière relative, et le Nom avec lequel il est en rapport, est *carton*. Dans l'exemple *j'écris*, le Verbe *écrire* est employé d'une manière absolue : dans l'autre exemple : *j'écris une leçon de Grammaire*, le même Verbe *écrire* est employé d'une manière relative, et le Nom avec lequel il est en rapport, est *leçon* : mais ce Nom lui-même est employé d'une manière relative, et le Nom avec lequel il est en rapport, est *Grammaire*.

Le rapport qui est entre deux mots, n'est pas toujours le même. Ainsi entre

tre ces mots *Je suis* et *l'eau*, il peut y avoir une multitude de rapports, comme *je suis dans l'eau*, *je suis sur l'eau*, *je suis sous l'eau*, *je suis devant l'eau*, *je suis derrière l'eau*, *je suis contre l'eau*. Pour exprimer ces différens rapports, il faut employer dans le discours des signes différens.

Tantôt on indique ces rapports par la place seule que les mots occupent dans la proposition, tantôt par différentes terminaisons que l'on donne au même mot, tantôt enfin par des mots que l'on place entre le mot employé d'une manière relative, et celui qui est en rapport avec lui. Ces mots se nomment *Prépositions* d'un mot latin qui signifie *mettre devant*, parce qu'en latin comme en françois, ils se placent devant le Nom qui est en rapport. (1)

(1) Dans d'autres langues, en turc, par

Dans ces mots : *un cheval de carton*, les Noms *cheval* et *carton* sont en rapport l'un avec l'autre, et la nature de ce rapport est déterminée par la Préposition *de*. Dans cet autre exemple, *j'écris une leçon de Grammaire*, le Verbe *j'écris* et le Nom *une leçon* sont en rapport, et ce rapport est indiqué par la place qu'occupe le Nom *une leçon* immédiatement après le Verbe. Le Nom *leçon* est encore en rapport avec le Nom *Grammaire*, et la nature de ce rapport est déterminée par la Préposition *de*. Enfin dans tous les exemples, *je suis dans l'eau*, *je suis sur l'eau*, *je suis sous l'eau*, *je suis devant l'eau*, *je suis derrière l'eau*, *je suis contre*

---

exemple, ces mots se placent après le terme conséquent, ainsi on ne devroit pas leur donner le nom de Prépositions.

l'eau; le Verbe *je suis* et le Nom *l'eau* sont en rapport, mais la nature de ces différens rapports est déterminée par les Prépositions, *dans*, *sur*, *sous*, *devant*, *derrière*, *contre*.

Un rapport suppose toujours deux choses : on nomme ces deux choses les deux termes du rapport : le premier se nomme *antécédent*, le second *conséquent*. Dans ces mots *un cheval de carton*, les deux termes du rapport sont *cheval* et *carton* : *cheval* est l'antécédent, et *carton* le conséquent. La Préposition qui sert à faire connoître la nature du rapport qui est entre les deux termes, se nomme *l'exposant*.

Dans cette phrase : *Moyse donna la loi de Dieu au peuple Juif*, il y a trois rapports. Le premier a pour terme antécédent *donna*, et pour terme conséquent *la loi*.

Le second a pour antécédent *la loi*, et pour conséquent *Dieu*. (1)

Le troisième a pour antécédent *donna* et pour conséquent le *peuple Juif*.

Dans le premier rapport il n'y a point d'exposant.

Dans le second l'exposant est la Préposition *de*.

---

(1) En françois le rapport entre deux Noms a presque toujours pour exposant la Préposition *de*, et ce n'est que quand un même Nom sert d'antécédent à deux rapports, que le second a pour exposant la Préposition *à*, comme : *le rapport des actions à Dieu*. Au lieu de l'exposant *de*, le peuple emploie souvent l'exposant *à* : *C'est la servante à notre curé* : *C'est le jardinier à M. le Bailly* : anciennement on supprimoit l'exposant, et on disoit : *l'host le Roi* : *la bannière M. S. Denis*. C'est se voit encore aujourd'hui dans beaucoup de Noms propres : *la Ville l'Evêque*,

Dans le troisième, l'exposant est la Préposition *à* : car *au* est un mot composé pour *à le.*

[Si cette phrase étoit mise en latin, on diroit : *Moyses dedit legem Dei populo judaïco.*

Le premier rapport a pour terme antécédent *dedit*, et pour conséquent *legem.*

Le second a pour antécédent *legem*, et pour conséquent *Dei.*

Le troisième a pour antécédent *dedit*, et pour conséquent *populo judaïco.*

Chacun de ces rapports a son exposant, mais cet exposant n'est point comme en françois un mot séparé : c'est dans le premier la finale *em* du mot *legem*, dans le second la finale

---

la rue des Fossés M. le Prince, Villeneuve le Comte, etc.

i du mot *Dei*, dans le troisième la finale o des mots *populo judaïco*

Ces terminaisons sont ce qu'on appelle des Cas. Nous reviendrons sur cet objet.]

Le terme conséquent d'un rapport se nomme aussi *complément*. Si la nature du rapport est déterminée par une Préposition, le terme conséquent est le complément de la Préposition; si il n'y a point de Préposition, le terme conséquent est le complément de l'antécédent.

CHAPITRE IX.

De l'Adverbe.

Il n'y a point de rapport qui ne puisse être exprimé par une Préposition suivie de son complément, ou par un complément immédiat : mais il arrive souvent qu'au lieu d'employer une Préposition et son complément, on emploie un seul mot qui réunit le sens de l'un et de l'autre. Ainsi au lieu de dire : *Vivre dans la tranquillité, marcher avec lenteur, écrire avec vitesse, parler d'une manière hardie, être riche avec excès*; on peut dire : *Vivre tranquillement, marcher lentement, écrire vite, parler hardiment, être trop riche*; ces sortes de mots sont nommés *Adverbes.*

Tout Adverbe est équivalent à une Préposition suivie de son complément : mais toute Préposition suivie de son complément, ne peut pas dans toutes les langues être remplacée par un Adverbe : (1) car il y

(1) Gebelin veut que l'Adverbe ne modifie jamais que l'action ou la manière d'être comprise dans le Verbe, et il dit que dans ces phrases *il est extrêmement beau*, *il est véritablement Roi*, c'est le Verbe et non l'Attribut qui est modifié par l'Adverbe. Je crois cela faux : le Verbe abstrait n'indiquant que l'existence du Sujet, avec relation à un Attribut indéterminé, n'est susceptible d'aucune modification, à moins que ce ne soit des modifications circonstancielles ou de durée de tems, comme sont en arabe les Verbes qui signifient *être au matin*, *être avec continuité*, *être le soir*.

Gebelin dit encore que les Adverbes, dans leur sens absolu, ne s'emploient ja-

a dans chaque langue des Adverbes qui n'ont point de mot équivalent dans les autres langues. Ainsi les Adverbes latins *sursùm*, *deorsùm*, *dextrorsùm*, *sinistrorsùm* ne peuvent se rendre en françois que par ces expressions, *en haut*, *en bas*, *à droite*,

---

mais qu'avec les Verbes. Mais il en est de même de tous les termes circonstanciels : ils modifient toujours un Verbe. Et si les Adverbes s'emploient avec les Verbes dans un sens absolu, c'est que ces Verbes renferment un Attribut que l'Adverbe modifie, *Il peint supérieurement*, c'est-à-dire, *Il est peignant supérieurement* : l'Adverbe ne modifie donc jamais le Verbe, mais toujours l'Attribut, et s'il paroît modifier les Verbes concrets, c'est qu'ils renferment un Attribut. Quelle différence y a-t-il donc entre un Adverbe et une Préposition suivie d'un complément ? Aucune : car dans les langues qui n'ont point de Prépositions, et qui ont pour y suppléer

à gauche, qui renferment des Prépositions suivies de leurs complémens. En arabe au contraire, il n'est *aucun Nom*, *aucun Verbe*, *aucun Adjectif*, qui ne puisse devenir Adverbe. C'est ainsi qu'en grec au moyen d'une terminaison particulière, tous les

---

une multitude de Cas, tous ces Cas peuvent être regardés comme des Adverbes. D'un autre côté, il est certain qu'une langue pourroit se passer absolument d'Adverbes; mais en général l'ellipse d'une Préposition et de son complément en un Adverbe, n'a lieu que lorsque le Nom qui sert de complément exprime une idée vague ou abstraite, ou une qualité, rarement quand ce Nom est appellatif, (On dit cependant *pédestrement*, mais on ne dit pas *chevalement* ni *cavalierement*, dans le sens de *à cheval.*) jamais dans la plupart des langues quand le complément est un Nom propre. En grec il y a une exception pour les Noms de lieux.

Noms propres de lieu peuvent devenir Adverbes, et que l'on dit en un seul mot : *d'Athènes*, *à Athènes*, dans ces phrases : *venir d'Athènes*, *aller à Athènes.*

CHAPITRE X.

De la CONJONCTION.

LES différentes sortes de mots que nous avons fait connoître jusqu'ici, les Verbes, les Noms, les Articles, les Adjectifs, les Pronoms, les Prépositions et les Adverbes, concourent à former les propositions et à déterminer les rapports qui se trouvent entre les différens termes d'une même proposition. Mais de même que les différens termes d'une proposition sont en rapport les uns avec les autres, il arrive aussi que diverses propositions ont entre elles des rapports qu'il est nécessaire de rendre dans le discours.

Tantôt une proposition est opposée à celle qui la précède, tantôt

elle en dépend comme d'une condition nécessaire, tantôt elle lui sert de complément. Chacun de ces caractères doit être exprimé par un signe particulier, qui indique la dépendance mutuelle de ces propositions, et la nature de leurs rapports. Eclaircissons cela par des exemples : *Dieu a parlé et tout a été fait : il a commandé et tout a été créé. Dieu a parlé*, voilà une proposition complète ; *tout a été fait*, en voilà une autre tout aussi complète. Le mot *et* qui les joint n'appartient ni à l'une ni à l'autre, il ne sert qu'à les lier, et à indiquer que la production de toutes choses a été une suite de la parole de Dieu. Il en faut dire autant des deux propositions suivantes : *il a commandé, tout a été créé.* Chacune d elles isolée forme un sens parfait : le mot *et* qui les unit indi-

que que l'effet exprimé par la seconde a eu pour cause le commandement de Dieu que la première exprime.

Autre exemple : *Cicéron dans sa jeunesse fut couvert de gloire ; mais sa vieillesse fut troublée par les malheurs de la République.* Il y a ici deux propositions complètes : le mot *mais* n'appartient ni à l'une ni à l'autre : il indique l'opposition qui existe entre la pensée exprimée par la première proposition, et celle que contient la seconde.

Vous viendrez diner ici demain, si vous voulez me faire plaisir. Il y a encore ici deux propositions : l'une est : *vous viendrez diner ici demain* ; l'autre : *vous voulez me faire plaisir* : le mot *si* qui joint ces deux propositions, fait connoître le rapport conditionnel qui est entre elles.

Dieu veut que nous aimions notre prochain. La première proposition est *Dieu veut*; la seconde, *nous aimions notre prochain.* En effet, on pourroit exprimer le même sens en disant : *Aimons notre prochain, Dieu veut cela*; où l'on sent facilement la distinction des deux propositions. Le mot *que* qui lie ces deux propositions, indique que la seconde est subordonnée à la première, et en est le complément.

Il pleuvra demain, ou il fera un grand vent, car le baromètre descend. Voilà trois propositions : les deux premières sont liées par le mot *ou* qui indique le doute et l'alternative : elles sont liées l'une et l'autre avec la troisième par le mot *car* qui indique que les deux premières sont une conséquence de la troisième, que l'abaissement du mercure dans

le baromètre est le motif qui me fait juger qu'il pleuvra demain, ou qu'il fera grand vent.

Quoique ces mots *et*, *ou*, *si*, *que*, *car*, *mais* aient des significations bien différentes, ils ont tous neanmoins un usage commun, c'est de lier diverses propositions, d'indiquer qu'elles ont un rapport entre elles : (1) c'est pour cela qu'on les nomme *Conjonctions* : mais elles ne se bornent pas à cette indication vague d'un rapport, elles déterminent aussi la nature de ce rapport.

---

(1) Les Conjonctions *et* et *ni* sont aussi employées à lier les parties d'un Sujet ou d'un Attribut simple complexe. Exemple : *Aimer Dieu et vivre suivant ses passions, c'est une chimère. Ne craindre ni Dieu, ni les hommes, ni le témoignage de sa conscience, c'est le caractère d'un scélérat, qui doit être proscrit de la société.*

On peut souvent au moyen d'une Conjonction réunir plusieurs propositions en une seule : ainsi l'on dit : *Dieu nous a faits pour l'adorer et le servir*, ce qui équivaut à ces deux propositions : *Dieu nous a faits pour l'adorer, et il nous a faits pour le servir. Ne soyez ni avares ni prodigues*, équivaut à ces deux propositions : *Ne soyez point avares et ne soyez point prodigues. Ce n'est pas l'homme qu'il faut craindre, mais Dieu*, équivaut à celles-ci : *ce n'est pas l'homme qu'il faut craindre, mais c'est Dieu qu'il faut craindre.*

[Les Conjonctions sont donc les exposans des rapports qui existent entre deux propositions qui sont les termes du rapport, de même que les Prépositions sont les exposans des rapports qui existent entre deux Noms, ou entre un Verbe et un Nom.

Mais ce rapport est encore indiqué assez fréquemment par une variation dans la forme du Verbe de la proposition qui sert de terme conséquent ou même des deux propositions.

Il en est ainsi dans les rapports entre un Verbe et un Nom. Dans certaines langues, outre la Préposition qui détermine ce rapport, il est encore indiqué par le Cas auquel se met le conséquent ou complément de la Préposition. Ainsi en latin on dit : *Eo ad urbem. Venio ab urbe.* La nature du rapport qui est entre *Eo* et *urbs* est déterminé, et par la Préposition *ad*, et par la finale *em* du mot *urbem*. La nature du rapport qui est entre *venio* et *urbs* est déterminée, et par la Préposition *ab*, et par la finale *e* du mot *urbe*.

La même chose a lieu entre deux

propositions formant les deux termes d'un rapport dont la Conjonction est l'exposant. Ainsi l'on dit : *Je veux que tu saches ta lecon* : Il y a ici deux propositions en rapport : l'antécédent est *je veux*, le conséquent *saches ta lecon*. L'exposant est *que* qui détermine la nature du rapport ; mais elle est encore indiquée par la forme du Verbe *tu saches*.

On dit de même : *Les hommes seroient heureux, s'ils étoient vertueux.* La Conjonction *si* détermine la nature du rapport qui est entre ces deux propositions, mais outre cela elle est encore indiquée par la forme du Verbe *seroient*. Ces variations dans la forme des Verbes, sont ce qu'on appelle des *Modes*. Nous en parlerons ailleurs.]

CHAPITRE XI.

De l'Interjection.

Toutes les espèces de mots dont nous avons parlé jusqu'ici, concourent à former le tableau de nos pensées. Il y a une autre espèce de mots qui n'expriment point nos pensées, mais nos sensations. Ainsi un homme qui souffre s'écrie *Ai* ! *Ouf* ! Un homme, dans un moment d'étonnement, exprime sa surprise par ces mots : *Eh ! Oh !* Celui qui est occupé d'un sentiment douloureux l'exprime par *Hélas* ! Ces mots s'appellent *Interjections.*

CHAPITRE XII.

MOTS ELLIPTIQUES.

Numératifs. Adjectifs possessifs, Adjectifs conjonctifs. Autres Mots conjonctifs, affirmatifs, négatifs, prohibitifs.

ON sera peut-être embarassé à quelle classe on doit rapporter certains Mots qui paroissent n'appartenir à aucune de celles que j'ai nommées.

Je commence par les Mots qui servent à indiquer la quantité, et que les Grammairiens appellent Noms de nombre, comme *un*, *deux*, *trois*, *cinq*, *dix*, *vingt*, etc. En françois ces Mots sont des Adjectifs. On ne doit pas objecter qu'ils ne prennent

point le nombre singulier et le nombre pluriel. L'idée de singularité est tellement attachée à *un*, et l'idée de pluralité aux autres nombres qu'elle ne peut souffrir aucune modification. Dira-t-on qu'ils ne prennent point de terminaisons pour indiquer leur concordance avec un Nom masculin ou féminin? Le Nom de nombre *un* fait au féminin *une*. Quant aux autres, l'exemple du grec et du latin prouve qu'ils peuvent avoir différens genres. Et d'ailleurs on pourroit faire la même objection sur tous les Adjectifs françois dont le masculin se termine par un e muet, comme *sage*, *riche*, *juste*, *fidèle*. Objectera-t-on qu'ils ne prennent jamais l'Article *un* et au plurier *des*; mais je l'ai dit, *un* n'est pas un Article, c'est toujours un Nom de nombre: quant à *des*, c'est une expres-

sion elliptique qui signifie *une portion indéterminée de les.* Puisque l'Adjectif numérique détermine cette portion, il est incompatible avec *des* pris en ce sens. Enfin opposera-t-on qu'on les emploie comme des Noms, ainsi que dans ces exemples, *je les ai vu tous trois, j'ai vu venir tous les cinq*? mais il y a ellipse du Nom, comme quand on dit : *les riches méprisent les pauvres : le sage est toujours content.* (1)

Au reste il n'est pas nécessaire que la numération soit exprimée par des Adjectifs : elle pourroit être aussi bien exprimée par des Noms abstraits:

(1) Il me semble que la construction des Numératifs est toujours en grec, en latin, et en françois la même que celle de πολυς *multus, plures, plusieurs*, qui sont des Adjectifs.

c'est ainsi qu'on dit en françois : *une couple*, *une douzaine*, *une vingtaine*, *une centaine*, *un cent*, *un mille*, *un million*, etc. En arabe, le nombre *un* est Adjectif; tous les autres sont des Noms abstraits; ils régissent la chose nombrée au génitif ou à l'accusatif; et néanmoins ces Noms varient de forme suivant que la chose nombrée est du genre masculin ou du féminin. C'est comme si on disoit en françois *un douzain de poulets*, *une douzaine de poules*. Cela n'est pas plus ridicule que l'application des Genres à des Noms abstraits, comme *le vice* et *la vertu*.

On peut aussi demander à quelle classe on doit rapporter les mots *mon*, *ton*, *son*, *notre*, *votre*, *leur*, et ceux-ci : *qui*, *que*, *lequel*.

Les Mots *mon*, *ton*, *son*, *notre*, *votre*, *leur* nommés ordinairement Pronoms

Pronoms possessifs, mais d'une manière peu exacte, renferment la valeur de l'Article *le* et des Adjectifs *mien*, *tien*, *sien*, *notre*, *votre*, *leur*, Adjectifs qu'on peut rendre d'une manière équivalente par la Préposition *de*, ayant pour complément les Pronoms personnels *moi*, *toi*, *lui*, *soi*, *nous*, *vous*, *eux*, *elles*. *Mon livre* est la même chose que *le mien livre*, ou *le livre de moi*. *Notre livre* est la même chose que *le notre livre*, ou *le livre de nous*. Ces Mots sont donc des Adjectifs possessifs qui renferment un Article.

Il arrive souvent que pour développer, restreindre, ou modifier l'idée exprimée par un Nom, ou un Pronom, on emploie une proposition qui se lie à la proposition principale. Cette proposition se nomme *incidente*. C'est ainsi que je dis : *Dieu qui sait*

tout, *connoît nos pensées les plus secrettes.* Ces mots : *qui sait tout*, forment une proposition incidente qui modifie l'idée de *Dieu*, qui est le Sujet de la proposition principale, *Dieu connoît nos pensées les plus secrettes.* Je dis de même : *Les hommes de bien, auxquels je désire de plaire, sauront apprécier mon travail.* Ces mots *auxquels je desire de plaire*, forment une proposition incidente qui modifie l'idée exprimée par ceux-ci : *Les hommes de bien*, qui sont le Sujet de la proposition principale, *Les hommes de bien sauront apprécier mon travail.* Il en est encore de même dans cette phrase : *La personne que vous aimez, méprise l'attachement que vous avez pour elle.* Il y a ici deux propositions incidentes; la première formée des mots *que vous aimez*, modifie

l'idée exprimée par *la personne* qui est le Sujet de la proposition principale, *La personne méprise l'attachement*; la seconde formée des mots *que vous avez pour elle*, modifie l'idée exprimée par le mot *l'attachement* qui sert de complément au Verbe de la proposition principale.

Ces mots *qui*, *que*, *lequel*, appelés, par la plupart des Grammairiens, *Pronoms relatifs*, font évidemment la fonction d'une Conjonction. Ils servent à lier la proposition incidente à la proposition principale. Souvent même il est possible de donner une autre tournure à l'expression, de manière que l'on substitue à ces mots *qui*, *que* une Conjonction : ainsi, lorsque j'ai dit : *Dieu qui sait tout, connoît nos pensées les plus secrettes*; j'aurois exprimé la même pensée en disant : *Dieu connoît nos*

pensées les plus secrettes, car il sait tout. Si je dis ; *Vous qui désapprouvez cette action, vous l'imitez*, j'aurois pu dire également : *Vous imitez cette action, quoique vous la désapprouviez.*

Mais ces mots *qui*, *que*, ne font pas seulement la fonction d'une Conjonction ; ils rappellent encore l'idée exprimée par un mot qui les a précédés, et ils indiquent par leur forme si ce mot qui appartient en même temps à la proposition principale et à la proposition incidente, fait dans cette dernière la fonction de Sujet, ou celle de complément d'un Verbe ou d'une Préposition. Si il fait la fonction de Sujet, on emploie le mot *qui* ; s'il sert de complément au Verbe de la proposition incidente, ou d'Attribut au Verbe *être*, on emploie le mot *que* ; s'il sert de com-

plément à une Préposition, c'est toujours *qui*. Eclaircissons ceci par des exemples. *Homère, qui a servi de modèle à tous les grands poètes, est une source inépuisable de beautés et de richesses* : *qui* sert de Sujet à la proposition incidente : il la lie à la proposition principale, et en même tems, il rappelle l'idée d'*Homère*. Si je dis : *Homère que les grands poètes ont pris pour modèle, est une source inépuisable de beautés et de richesses*; *que* sert de complément au Verbe *ont pris* de la proposition incidente: il lie cette proposition à la proposition principale, et en même temps il rappelle l'idée d'*Homère*. *Nous ne savons ce que nous serons un jour*: *que* lie la proposition incidente avec la proposition principale, et il sert en même temps d'Attribut au Verbe abstrait *nous serons*.

Le Sujet d'une proposition, le complément d'un Verbe, et le complément d'une proposition, étant toujours un Nom (1), ou un Pronom, les mots *qui* et *que*, outre leur valeur conjonctive, représentent donc encore les êtres d'une manière vague et indéterminée qui n'exprime ni leur nature, ni leurs qualités, ni la personne sous laquelle on les envisage dans le discours. Ce ne sont donc, à proprement parler, ni des Noms, ni des Pronoms, ni des Adjectifs.

Mais comme ces mots font, de la proposition incidente totale, une sorte d'Adjectif qui qualifie un être indiqué par un Nom ou par un Pronom dans la proposition principale; je crois

(1) Je comprends sous les Noms, les infinitifs des Verbes.

plus à propos de leur donner le Nom d'*Adjectifs conjonctifs*. Que je dise : *Un Roi juste fait le bonheur du peuple*, ou : *Un Roi qui est juste, fait le bonheur du peuple*, le sens est le même.

Au reste, cette considération sur les mots *qui* et *que*, appartient plutôt à la Grammaire de la langue françoise et des langues qui ont soumis ce Conjonctif aux règles de la concordance, comme le grec, le latin, l'allemand, etc., qu'à la Grammaire générale. En effet, ce Conjonctif pourroit n'être qu'une simple Conjonction : il pourroit ne servir qu'à lier la proposition incidente à la proposition principale, et le Sujet ou le complément de la proposition incidente, pourroit être exprimé par un mot indépendant de la Conjonction. C'est ainsi qu'en ita-

lien *che* est indéclinable ; il répond également au *qui* et au *que* des français : *Dio che à creato il mondo à fatto tutto di niente* : *Tutte le cose che vediamo sono l'opra di Dio.* Il y a, dans la première de ces phrases, ellipse du Pronom *egli*, Sujet du Verbe *à creato*, mais la troisième personne du Verbe y supplée. Dans la seconde, il y a ellipse du Pronom *le*, complément du Verbe, parce que la forme conjonctive de la proposition y supplée.

Il y a d'autres langues où la Conjonction n'empêche pas qu'on n'exprime le Sujet de la proposition incidente, ou le complément de son Verbe par un Pronom. C'est ainsi qu'en arabe on dit : *L'homme que il est foible, a besoin du secours de Dieu* : *L'homme que je vois lui, est un de mes amis* : *L'homme que*

je travaille pour lui, ne reconnoît pas généreusement mes peines. Cette Conjonction a cependant en arabe la variété des Genres et des Nombres, ce qui en fait un Adjectif.

On voit quelque chose de semblable en allemand, où, quand le Sujet de la proposition principale est un Pronom personnel, et qu'il sert aussi de Sujet à la proposition incidente, on le répète après l'Adjectif conjonctif, quoique celui-ci se décline par Genres, Nombres et Cas. Exemple : *Moi qui aime mon père, je ne puis voir son malheur* : *Ich der ich meinen Vater liebe, kann sein Elend nicht ansehen*, à la lettre : *Je qui j'aime*, etc. Nous nous contentons en pareil cas que le Sujet de la proposition incidente, soit indiqué par la personne du Verbe : *Moi qui suis, toi qui es, nous qui som-*

mes. (1). En hébreu, la Conjonction n'a aucune variation de Genres, de Nombres, ni de Cas.

Les mots *qui*, *que*, *lequel*, ne sont pas les seuls qui joignent la fonction de Conjonction à une autre signification. Il y a des Noms, des Adverbes, des Adjectifs conjonctifs; mais tous ces mots se reconnoissent parce qu'on peut leur substituer une autre expression dans laquelle se trouvent les mots *qui*, *que*, *lequel*.

Ainsi *combien*, *quand*, *où*, *quoi*, *comment*, *comme* et plusieurs autres, sont des mots conjonctifs. *J'ignore combien de maisons il possède*, c'est-à dire, *J'ignore la quantité de mai-*

(1) Gébelin croit que *qui* est formé de *que il*. Comment, en ce cas, tiendroit-il lieu de *que je*, *que tu*, *que nous*.

sons qu'il possède : Je finirai quand il me plaira, c'est-à-dire, *Je finirai à tel moment qu'il me plaira : Je ne sais où je suis*, c'est-à-dire, *Je ne sai pas le lieu dans lequel je suis : Je ne sai quoi faire*, c'est-à-dire, *Je ne sai pas la chose que je dois faire : Je voudrois savoir comment on se fait aimer*, c'est-à-dire, *Je voudrois savoir le moyen par lequel on se fait aimer : Il fait comme il dit*, c'est-à-dire, *Il fait de la même manière qu'il dit.*

Les mots, *Affirmatif, oui ; Négatifs, non, ne ; Prohibitif, ne*, sont-ils des Adverbes? On pourroit le nier, et en faire des classes particulières de mots : cependant le Prohibitif n'est qu'une Conjonction négative ; car il peut toujours se résoudre par *que ne. Ne parlez pas*, c'est-à-dire, *Il ne faut pas que vous par-*

liez. Oui est équivalent de *avec vérité*; on peut donc le regarder comme Adverbe. *Non* est plus éloigné de la nature de l'Adverbe : On peut cependant le résoudre par *avec négation.*]

PRINCIPES
DE
GRAMMAIRE GENERALE.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE I.

Des NOMBRES.

Nombres Singulier, Pluriel et Duel. Nombres des Pronoms, des Adjectifs et des Verbes.

LES Noms propres, comme nous l'avons vu dans la première partie de la Grammaire, désignent les êtres par l'idée de leur nature individuelle;

chacun d'eux ne désigne qu'un seul être. Il n'en est pas de même des Noms appellatifs; ils ne désignent pas par eux-mêmes des individus, mais la nature commune à tous les êtres d'une même espèce; et ils sont aussi propres à désigner la totalité des êtres d'une même espèce, qu'à en désigner seulement un certain nombre, ou même un seul. Ainsi le mot *homme* se retrouve également dans ces trois propositions: *Tous les hommes sont destinés à mourir*: *Plusieurs hommes ont vu ce prodige*: *Un homme que je ne connois pas, m'a volé ma bourse*, quoique dans la première de ces propositions, il s'agisse de la totalité de l'espèce humaine, dans la seconde, de quelques individus seulement de cette espèce, et dans la troisième, d'un seul individu. Suivant que le nom-

bre des individus que l'on considère est déterminé ou indéterminé, on se sert pour l'indiquer des Numératifs *un*, *deux*, *trois*, *dix*, *vingt*, *cent*, etc. ou des mots qui indiquent un nombre au-dessus de l'unité, mais indéterminé, tels que, *plusieurs*, *quelques*.

Il en est de même des noms abstraits. Les qualités ou les actions qu'ils expriment peuvent être considérées comme réunies, ou comme séparées. Ainsi le mot *vertu* indique par une idée commune toutes les qualités louables du cœur, comme le mot *vice* indique toutes ses mauvaises inclinations. De-là il résulte qu'on peut dire également, *toutes les vertus*, *plusieurs vertus*, *quelques vertus*, *une vertu*.

Dans presque toutes les langues, les noms éprouvent, soit dans leur forme, soit dans leur terminaison, des variations auxquelles on recon-

noit s'ils ne s'appliquent qu'à un seul individu ou à plusieurs (1).

La forme destinée à indiquer un seul individu, s'appelle *le Singulier*; celle qui indique plusieurs individus se nomme *le Pluriel*. Quelquefois il y a une forme particulière pour indiquer que l'on ne considère que deux individus, elle se nomme *Duel*. Enfin il y a des langues où certaines formes de pluriel indiquent un grand nombre, et d'autres indiquent un petit nombre.

Ces formes sont ce qu'on appelle *Nombres*. En françois, nous n'en avons que deux, le singulier et le pluriel.

Nous disons un *cheval* au singulier, et des *chevaux* au pluriel.

(1) La diversité des nombres peut aussi être indiquée par un mot particulier, et non par un changement dans la forme du nom.

[Outre la difference des terminaisons qui distinguent les nombres, on emploie encore à cet usage, dans plusieurs langues, certains mots qui précèdent les noms et qui déterminent la singularité ou la pluralité. C'est ainsi qu'en françois le singulier est presque toujours précédé du nom de nombre *un*, *une*, ou des articles *le*, *la*, *ce*, *cette*; le pluriel aussi est presque toujours précédé du mot *des* ou des *articles les*, *ces*. Le mot *des*, comme je l'ai dit, est une expression abrégée, pour *quelques-uns de les*, *une portion de les*. *Il y a des hommes qui ne croient pas en Dieu* : c'est comme si je disois : *Il y a quelques-uns d'entre les hommes, qui ne croient pas en Dieu.*

Ces sortes de mots, qui pour la plupart font aussi la fonction d'articles, sont plus nécessaires pour la

distinction des Nombres, dans les langues où le pluriel diffère peu du singulier. Telle est la langue françoise, où la plupart des pluriels ne diffèrent des singuliers que par une *s* ajoutée à la fin du mot, et qui souvent même est muette dans la prononciation. Quelle différence y auroit-il entre *la vertu* et *les vertus*, le *vice* et les *vices*, le *vin* et les *vins*, une *vie* et des *vies*, si le singulier et le pluriel n'étoient distingués l'un de l'autre par l'emploi des mots *le*, *la*, *les*, *un*, *des*? Au contraire, dans quelques langues où les formes du pluriel sont plus distinguées de celles du singulier, l'article est le même pour tous les Nombres. Tel est l'article invariable des Arabes, *al*, et celui des Anglois, *the*].

Les Pronoms, aussi bien que les Noms appellatifs, désignent les êtres; ils doivent donc aussi être susceptibles

de réunir à l'idée qu'ils présentent celle du Nombre. Aussi leurs formes sont-elles différentes pour le singulier et le pluriel. Dans la plupart des langues même, les Pronoms singuliers sont des mots absolument différens de ceux qui expriment le pluriel. En françois, *je*, Pronom singulier de la première personne, n'a aucune ressemblance avec *nous*, Pronom pluriel de la première personne; *tu*, Pronom singulier de la seconde personne, ne ressemble pas davantage à *vous*, Pronom pluriel de la même personne. Quant au Pronom pluriel de la troisième personne, *ils*, *elles*, il est formé du singulier, par l'addition d'une *s* à la manière du pluriel de la plupart des Noms.

Les Adjectifs prennent aussi différentes terminaisons pour distinguer les Nombres. Ce n'est pas que par

eux-mêmes ils soient susceptibles de réunir à l'idée qu'ils expriment celle du Nombre; car ils ne signifient point par eux-mêmes des êtres, et l'on ne peut compter que les êtres; mais leur destination étant de se joindre aux Noms pour en modifier la signification, les différentes formes dont ils sont susceptibles ne sont que des signes, qui servent à faire reconnoître plus facilement les Noms auxquels on doit les rapporter. C'est ainsi que l'on dit au singulier *royal* et au pluriel *royaux*; par exemple : *le sceptre royal* et *les ornemens royaux*,

Cependant il y a des langues, telles que l'anglois, le persan, le turc, où les Adjectifs ne changent point de terminaison, soit qu'ils se rapportent à un Nom singulier ou à un Nom pluriel.

Il en faut dire autant du Verbe. Si l'on y distingue ordinairement le

pluriel du singulier, et si, dans quelques langues, il a aussi le Nombre duel, ce n'est pas que cette distinction de nombres appartienne proprement au Verbe, qui ne signifie rien que l'on puisse nombrer. Mais le Verbe devant servir à lier le Sujet avec l'Attribut, par l'idée de l'existence, ces différences de Nombres, dont le Verbe est susceptible, servent comme de signes pour reconnoître le Sujet et le Verbe qui sont en rapport l'un avec l'autre. Ainsi je dis en françois : *Mon cheval est jeune*, et *mes chevaux sont jeunes*.

CHAPITRE II.

Des GENRES.

Genres Masculin, Féminin, Neutre et Commun. Genres des Pronoms, des Adjectifs et des Verbes.

LA nature a établi dans les animaux d'une même espèce la distinction des deux sexes, du mâle et de la femelle. Cette distinction doit nécessairement être marquée par le langage, mais il y a diverses manières de le faire. L'une consiste à ajouter au nom de l'animal un mot qui exprime son sexe, comme quand nous disons, *le perroquet mâle*, *le perroquet femelle*. Une autre manière est de donner au mâle et à la femelle de la même espèce

des noms différens, comme *le taureau* et *la vache*, *le bélier* et *la brebis*. La troisième manière consiste en un changement dans la forme ou dans la terminaison du nom, au moyen duquel le nom du mâle devient celui de la femelle, comme dans les mots *loup*, *louve*; *chien*, *chienne*; *chat*, *chate*; *lion*, *lionne*. C'est proprement cette dernière manière de distinguer les sexes, que l'on appelle *Genres*. Les mots qui désignent le sexe mâle sont du *Genre masculin*, ceux qui désignent le sexe femelle sont du *Genre féminin*.

Un grand nombre d'êtres n'ont aucune différence de sexe; tels sont les pierres, les métaux, les astres, etc. Il peut donc y avoir un Genre destiné à caractériser les êtres qui n'ont point de sexe. Ce Genre existe effectivement dans quelques langues, et on le

nomme *Neutre*, mot qui signifie qu'il n'est ni masculin ni féminin.

Enfin les êtres qui se distinguent par le sexe, peuvent être envisagés d'une manière générale, sans égard à cette différence, comme quand nous disons : *Tous les hommes sont égaux; les chevaux servent au labour et à traîner des fardeaux.* Il pourroit donc y avoir un Genre destiné à caractériser cette manière d'envisager les êtres, abstraction faite de la différence des sexes. On pourroit le nommer *Genre commun.*

[En persan, en chinois, et dans d'autres langues, le sexe s'exprime toujours par un mot séparé. Il n'y a donc aucune distinction de Genres.

En anglois, il en est de même, excepté pour le Pronom de la troisième personne, qui a trois Genres, le masculin, le féminin et le neutre.

En

En latin et en grec, les quatre genres ont lieu ; mais le genre commun n'a lieu en latin que dans les Pronoms de la première et de la seconde personne, et en grec, dans ces mêmes Pronoms et dans certains Adjectifs.

En françois, nous n'avons point de genre neutre. Le genre commun n'a lieu, comme en latin, que dans les Pronoms de la première et de la seconde personne].

L'usage des Genres devroit être borné, comme nous l'avons indiqué, à exprimer la distinction des sexes, ou leur réunion ; mais il s'en faut de beaucoup que cela ne soit ainsi. Dans les langues qui n'admettent que deux genres pour les Noms, tous les Noms sont du masculin ou du féminin, lors même qu'ils expriment des êtres qui ne sont ni mâles ni femelles ; et il est souvent impossible de deviner la rai-

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPR.

son qui a déterminé à leur assigner un Genre plutôt que l'autre. Dans les langues même qui admettent un Genre neutre ou un Genre commun, et dans lesquelles il semble qu'il étoit facile de rapporter au Genre neutre tous les êtres qui n'ont point de sexe, ou dont le sexe ne frappe point les yeux, on n'a pas suivi cette méthode; et les êtres de cette nature se trouvent distribués sous les Genres masculin et féminin, comme sous les Genres neutre et commun. Telle est même la bizarrerie de quelques langues, que le mot allemand *weib*, qui signifie *femme*, n'est pas du Genre féminin, mais du neutre. Aussi, dans presque toutes les langues qui admettent la distinction des Genres, n'y a-t-il que l'usage qui puisse servir de règle pour distinguer les mots qui appartiennent à chaque Genre.

[Dans les langues même où la distinction des Genres est admise, on emploie, pour distinguer les sexes, les trois manières dont nous avons parlé.

Pour les animaux qui sont liés de plus près aux besoins de l'homme et à ses travaux, on caractérise souvent chaque sexe par un Nom absolument différent. C'est ainsi qu'en françois nous disons, *un cheval* et *une jument*, *un taureau* et *une vache*, *un bélier* et *une brebis*, *un bouc* et *une chèvre*, *un cerf* et *une biche*, *un coq* et *une poule*. Souvent on fait éprouver au nom du mâle une légère variation pour distinguer la femelle. Nous disons ainsi, *un chien* et *une chienne*, *un chat* et *une chatte*, *un mulet* et *une mule*, *un âne* et *une ânesse*.

Quant aux animaux dont l'usage est moins ordinaire, qui, à raison des

lieux qu'ils habitent, tombent moins sous nos yeux, comme les poissons et les oiseaux, ou que leur petitesse dérobe davantage à nos observations, nous leur donnons invariablement un des deux Genres; et quand nous voulons distinguer leur sexe, nous sommes obligés d'ajouter les mots *mâle* ou *femelle*. Ainsi *un merland*, *un brochet*, *un rossignol*, *un héron*, *un chardonneret*, *un chameau*, *un éléphant*, *un moucheron*, *un cousin*, *un papillon*, sont invariablement du genre masculin. Au contraire, *une raie*, *une morue*, *une limande*, *une perdrix*, *une alouette*, *une fauvette*, *une caille*, *une giraffe*, *une puce*, *une mouche*, *une chenille*, sont invariablement du Genre féminin. Voulons-nous distinguer les sexes? nous disons, *l'éléphant mâle*, *l'éléphant femelle*; *la giraffe mâle*, *la giraffe*

femelle ; le merland mâle, la femelle du merland ; le mâle de la raie, la raie femelle.

La distinction des Genres, dans plusieurs langues, est moins indiquée par la forme ou la terminaison des Noms, que par les articles et par les mots qui caractérisent le Nombre. En françois, par exemple, nous avons pour le masculin les articles *le*, *ce* ou *cet*, et pour le féminin, *la*, *cette*. Au pluriel, nos articles *les*, *ces* et le mot *des* sont communs aux deux Genres].

Les Pronoms désignant les êtres sont, comme les Noms, susceptibles de la distinction des Genres.

[Dans toutes les langues que je connois, le Pronom de la première personne est du Genre commun ; celui de la seconde personne est du même Genre dans le plus grand nombre des langues. Mais la plupart admettent

deux Genres distincts, ou même trois, pour le Pronom de la troisième personne].

Les Adjectifs et les Verbes n'exprimant point des êtres, ne sont point par eux-mêmes susceptibles de la distinction des Genres. Ils peuvent néanmoins admettre différens Genres, comme ils admettent différens Nombres. Cette différence de Genres dans les Adjectifs et les Verbes sert à faire reconnoître plus aisément les Noms auxquels ils se rapportent.

[Dans quelques langues, il n'y a que les Adjectifs qui soient susceptibles de différens Genres, et les Verbes ne le sont point ; dans d'autres, cette diversité de Genres a lieu aussi bien dans les Verbes que dans les Adjectifs : quelques langues ne l'admettent ni dans les Verbes, ni dans les Adjectifs.

En françois, par exemple, comme en latin et en grec, les Adjectifs ont différens Genres, les Verbes n'en ont point. Nous disons : *Cet homme est laid, cette femme est laide.* En anglois, en persan, en turc, les Noms même n'étant point distingués en différens Genres, les Adjectifs et les Verbes n'en sont pas non plus susceptibles].

CHAPITRE III.

Des Cas.

Ce que c'est que décliner et déclinaison.

Nous avons déjà vu (1) précédemment qu'un Nom peut être en rapport avec un autre Nom ou avec un Verbe ou un Adjectif. Nous avons vu aussi que la nature de ce rapport peut être déterminé de plusieurs manières. Tantôt elle l'est par une Préposition, comme dans ces exemples, *l'amour de la patrie*; *venir à Rome*; *fidèle à Dieu*. Tantôt elle l'est par la place que les deux mots en rapport occupent dans la phrase, comme dans celles-ci : *Paul aime Sophie*;

(1) Voyez ci-devant première partie, chap. 8.

Sophie aime Paul. Tantôt enfin ce rapport est déterminé par une variation dans la terminaison du Nom qui sert de terme conséquent au rapport, ou de celui qui sert d'antécédent, ou même de tous les deux. Quelquefois aussi plusieurs de ces moyens sont employés en même tems.

Prenons pour exemple ces deux Noms, *le livre* et *Dieu*. Je veux indiquer un rapport dont le terme antécédent est *le livre*, et le terme conséquent est *Dieu*, et la nature de ce rapport est un rapport de *propriété*. Je l'exprimerai en françois, en employant la Préposition *de*, que je placerai entre les deux termes du rapport, et je dirai, *le livre de Dieu*. En latin, le *livre* se dit *liber*, et *Dieu*, *Deus*; mais pour exprimer ce rapport, je changerai la terminaison du mot *Deus*, et je dirai *Dei*. Je dirai donc, *liber*

Dei ou *Dei liber* indifféremment, la terminaison suffisant pour distinguer dans les deux termes du rapport l'antécédent du conséquent.

Si au lieu d'un rapport de propriété, qui s'exprime en françois par la Préposition *de*, je voulois exprimer un rapport qui indiquât le terme d'une action, j'emploierois en françois la Préposition *à*, comme dans ces phrases, *être fidele à ses amis*; *donner l'aumône à un pauvre*. En latin, *fidèle* se dit *fidelis*, et *amis*, *amici*. Pour indiquer que le mot *amis* est ici le terme conséquent d'un rapport dont *fidele* est l'antécédent, et indiquer en même tems la nature de ce rapport, on change la terminaison *i* de *amici* en *is*, et on dit, *fidelis amicis*. Dans l'autre exemple, *donner l'aumône à un pauvre*, le Verbe *donner* est le terme antécédent de deux rapports,

dont le premier a pour terme conséquent l'*aumône*, et le second a pareillement pour terme conséquent *un pauvre*. *Aumône* se dit *eleemosyna*, et *pauvre*, *egenus*; mais pour indiquer que le mot *aumône* est ici le terme conséquent d'un rapport, dont *donner* est le terme antécédent, on change la terminaison *a* d'*eleemosyna* en *am*; et pour indiquer qu'*un pauvre* est le terme conséquent d'un autre rapport, dont *donner* est aussi l'antécédent, on change la finale *us* d'*egenus* en *o*, et on dit: *Dare eleemosynam egeno.* Ces terminaisons expriment en même tems la nature du rapport; et au lieu qu'en françois les deux termes conséquens doivent être placés après leurs antécédens, en latin, où leur terminaison empêche qu'on ne confonde les conséquens avec les antécédens, on peut mettre

indifféremment les deux conséquens, ou l'un d'eux, avant l'antécédent. On peut donc dire : *Eleemosynam egeno dare*, ou *egeno dare eleemosynam.*

Ces sortes de variations dans la terminaison des Noms, sont nommées des *Cas.*

Le nombre n'en est pas déterminé. Il pourroit y en avoir autant qu'il y a de différentes sortes de rapports, et alors on n'auroit aucun besoin de Prépositions. On peut aussi s'en passer absolument, comme nous le voyons en françois et dans beaucoup d'autres langues; et alors on emploie des Prépositions ou d'autres moyens, tels que la disposition des mots dans la phrase, pour déterminer les rapports (1).

(1) Peut-être faudroit-il dans les langues qui ont des Cas, en distinguer d'*absolus* et de *relatifs*: les Cas *absolus* en latin seroient

Les Noms et les Pronoms sont les seuls mots qui puissent servir de termes conséquens à un rapport. Eux seuls sont donc, par leur nature, susceptibles de Cas. Les Adjectifs peuvent néanmoins admettre ces variations, comme celles des Genres et des Nombres. Elles servent toutes de signes pour faire reconnoître à quels noms ils se rapportent.

La réunion de toutes les variations, dont un Nom, un Pronom, ou un Adjectif, est susceptible pour indiquer les Genres, les Nombres et les Cas, se nomme *Déclinaison*; et réciter un Nom, un Pronom ou un Adjectif, en le faisant passer successivement par toutes ces variations, c'est ce qu'on appelle le *décliner*.

---

le *Nominatif* et le *Vocatif*, tous les autres seroient *Relatifs*.

CHAPITRE IV.

Des Degrés de Comparaison.

Positif, Comparatif, Superlatif, Ampliatif.

Les Adjectifs expriment des qualités. Ces qualités sont susceptibles de plus ou de moins, comme *plus grand, moins grand.* Elles peuvent être considérées ou simplement, sans aucun égard à leur intensité, comme *grand*, ou en comparant le degré d'intensité qu'elles ont dans un Sujet, avec celui qu'elles ont dans un autre, comme *Alexandre fut plus heureux qu'Annibal*; ou en comparant le degré d'intensité de deux qualités différentes dans un même Sujet, comme, *cette femme est plus belle que sage*; ou comme atteignant un grand de-

gré d'intensité, mais sans comparaison, comme *il est très-sage*; ou enfin comme surpassant dans un Sujet le degré d'intensité qu'elles ont dans tous les autres, comme *Socrate fut le plus sage de tous les Grecs.* C'est ce qu'on nomme *degrés de Comparaison.* Chacun de ces degrés peut être en plus ou en moins: car on peut dire, *plus sage*, *moins sage*; *très-sage*, *peu sage*; *le plus sage*, *le moins sage.*

Quelquefois ces degrés de comparaison ne s'expriment pas par un Adverbe, comme *plus*, *moins*, *très*, mais par un simple changement dans la forme de l'Adjectif. Ainsi, en latin, *sage* se dit *sapiens*; *plus sage*, *sapientior*; *très-sage* et *le plus sage*, *sapientissimus.*

Quelquefois aussi la qualité, jointe à l'idée de comparaison ou d'intensité, s'exprime par un mot absolument

différent de celui qui sert à exprimer la même qualité, dépouillée de ces idées accessoires. Ainsi on dit, *bon, meilleur, excellent*, ce qui est la même chose que *bon, plus bon, très-bon*; *mauvais, pire*, ce qui vaut autant que *mauvais, plus mauvais.*

On appelle *Positif* la qualité énoncée sans comparaison et sans aucun égard au plus ou moins d'intensité; *Comparatif*, la même qualité énoncée avec comparaison, entre divers degrés d'intensité; *Superlatif*, la même qualité énoncée avec une intensité supérieure à celle qu'elle a dans tout autre Sujet. On peut nommer *Ampliatif* le mot qui indique un haut degré d'intensité, sans comparaison.

[On sent bien que l'on pourroit aussi distinguer un degré *Diminutif*, *Comparatif-Minoratif*, etc. Mais l'usage n'ayant point introduit dans les

langues de formes particulières, pour exprimer ces degrés inverses d'intensité dans les Adjectifs, on ne les a pas compris dans les degrés de comparaison, et on ne leur a pas donné de Noms].

CHAPITRE V.

Des TEMS.

Tems Indéfinis et Définis, Présent, Passés et Futurs, Prochains et Eloignés, Antérieurs et Postérieurs, Absolus et Relatifs.

TOUS les jugemens que nous portons des choses qui sont l'objet de nos pensées, se rapportent à un Tems *présent*, *passé* ou *futur*. Nous considérons les qualités que nous leur attribuons comme leur appartenant présentement, ou leur ayant appartenu, ou devant un jour leur appartenir. Cette circonstance de Tems ne change rien à la nature du Sujet, ni à celle de l'Attribut; elle ne modifie que l'idée de l'existence du Sujet, et de sa relation à l'Attribut.

Puisque l'existence du Sujet et sa relation sont exprimées par le Verbe, c'est donc en modifiant le Verbe, et en lui donnant des formes différentes, que l'on peut exprimer ces diverses circonstances du Tems. Aussi est-ce ce qui a lieu dans la plupart des langues. Ainsi nous disons en françois, *il plut*, s'il s'agit d'un Tems passé; *il pleut*, s'il s'agit d'un Tems présent; *il pleuvra*, s'il s'agit d'un Tems futur.

Il faut cependant avouer que ces modifications ne sont pas essentiellement attachées au Verbe. Le Verbe pourroit être invariable, et les circonstances du Tems pourroient être exprimées par des Adverbes, ou de quelque autre manière, ou même simplement indiquées par l'ordre de la narration. C'est ainsi que s'expriment souvent les gens qui ne savent qu'imparfaitement le françois. Si un Nègre,

par exemple, disoit : *Hier moi aller à la rivière pour chercher de l'eau, moi trouver l'eau gelée, pas pouvoir casser la glace ; aujourd'hui moi y aller, trouver de petits endroits la glace être cassée ; demain peut-être dégeler tout-à-fait, nous plus faire de feu*, on l'entendroit aussi bien que s'il eût dit : *Hier je suis allé à la rivière pour chercher de l'eau, j'ai trouvé l'eau gelée, et je n'ai pas pu casser la glace ; aujourd'hui j'y vais, je trouve de petits endroits où la glace est cassée ; demain il dégélera peut-être tout-à-fait, et nous ne ferons plus de feu.*

Observons encore que nous portons quelquefois, sur la relation de certains Sujets avec certains Attributs, des jugemens généraux qui sont indépendans du Tems, et que nous reconnoissons pour être vrais au passé, comme au présent et au futur. Si nous

disons : *L'Univers est l'ouvrage de Dieu ; Antoine est frère de Félix ; tout ce qui est juste est utile*, ces jugemens que nous portons sont indépendans de toute circonstance de Tems.

De-là naissent dans les Verbes deux sortes de Tems, les uns *indéfinis*, qui expriment l'existence du Sujet et sa relation à un Attribut, d'une manière indéfinie, c'est-à-dire, sans indiquer aucun Tems ; les autres *définis*, qui expriment l'existence du Sujet et sa relation à l'Attribut, avec détermination d'une époque passée, présente ou future.

Il ne suit pas de-là que, dans toutes les langues, il y ait des formes particulières pour les Tems indéfinis, et d'autres pour les Tems définis. Au contraire, on emploie souvent un Tems défini pour exprimer un Tems

indéfini, et la nature seule de la proposition détermine, si la même forme est employée d'une manière définie ou indéfinie.

Que l'on demande, par exemple, *que fait Victor?* et que l'on réponde, *il mange sa soupe*, nous concevons que, dans le moment présent, Victor mange sa soupe. Que l'on demande, au contraire, *Victor aime-t-il les navets?* et que l'on réponde, *il mange indifféremment toutes sortes de légumes*, il est clair que cela ne veut pas dire que, dans le moment actuel, il mange toutes sortes de légumes, mais que son goût et son habitude sont tels, que toutes sortes de légumes lui plaisent également. Cependant, dans l'une et l'autre phrase, on a employé également la forme *il mange*: le sens seul de la phrase a déterminé si cette forme indiquoit un

Tems, ou si elle n'exprimoit aucun Tems déterminé.

Toutes les circonstances de Tems se réduisent au passé, au présent et au futur. Il est impossible qu'une chose qui est ne soit dans le moment actuel, ou dans un Tems antérieur, ou dans un Tems qui n'est pas encore arrivé. Mais tout ce qui est passé, et tout ce qui est futur n'est pas également éloigné du Tems présent. Si je dis : *Victor est né en* 1792, *il a commencé à apprendre à lire en* 1796, *il a appris à écrire en* 1798, *à présent il étudie la Grammaire générale, l'année prochaine il étudiera la Grammaire latine et françoise, et ensuite on lui apprendra les mathématiques*, on voit dans cette phrase plusieurs évènemens passés, qui sont plus anciens l'un que l'autre, et plusieurs évène-

mens futurs, qui sont plus ou moins éloignés du moment actuel.

Ces différens degrés d'antériorité et de postériorité, peuvent être exprimés par différentes formes. Ainsi l'on dit en françois : *Je viens de lire l'histoire de César, j'ai lu il y a long-tems celle de Pompée, je lis actuellement celle de Cicéron, et je vais lire incessamment celle de Caton d'Utique, après quoi je dois lire les vies des empereurs jusqu'à la fondation de Constantinople.*

Je viens de lire, exprime un *passé prochain* ; *j'ai lu*, un *passé plus éloigné*. *Je vais lire*, exprime un *futur prochain* ; *je dois lire*, un *futur plus éloigné*.

Ce n'est pas seulement parce que le passé et le futur sont plus ou moins éloignés par rapport au moment actuel,

tuel, qu'il peut y avoir plusieurs formes de futur et de passé. C'est encore parce que, ce que j'envisage comme futur, par rapport à une époque, je l'envisage en même tems comme passé par rapport à une autre époque. Exemple : *Quand j'aurai soupé, je me coucherai.* L'action de souper est future, par rapport à l'époque où je parle, mais elle sera passée quand je me coucherai.

Ce qui est passé au moment où je parle, peut aussi être envisagé comme présent, par rapport à l'époque à laquelle il a eu lieu, et aux autres évènemens qui sont arrivés dans le même tems. Ainsi, quand je dis : *Je soupois quand il entra*, le mot *soupois* exprime un évènement qui est passé, par rapport à l'époque où je parle, mais qui étoit présent lorsque l'action dont je parle arriva. On peut

nommer ce Tems *présent antérieur.*

Le futur peut aussi être considéré comme présent, par rapport à l'époque dont on parle et aux évènemens qui auront lieu à cette époque. Quand je dis, *je partirai, quand j'aurai lu cette lettre*, j'indique que l'action de lire cette lettre sera passée, quand l'action de partir sera présente, et que l'une et l'autre sont futures, par rapport au moment où je parle. Ce futur peut donc se nommer *présent postérieur.*

L'on peut donc exprimer le passé d'une manière absolue et indéfinie, sans détermination d'une époque plus ou moins reculée; cela donne un *passé absolu indéfini.*

On peut l'exprimer avec distinction d'époques plus ou moins reculées, ce qui donne des *passés absolus définis*, soit *prochains*, soit *éloignés.*

Enfin on peut l'exprimer avec détermination de l'ordre que ces différens passés ont par rapport l'un à l'autre, ce qui donne des *passés relatifs, antérieurs* et *postérieurs.*

Il en est de même du futur.

On peut l'exprimer d'une manière absolue et indéfinie; cela donne un *futur absolu indéfini.*

On peut l'exprimer avec distinction d'époques plus ou moins éloignées, ce qui donne des *futurs absolus définis*, soit *prochains*, soit *éloignés.*

Enfin on peut l'exprimer avec détermination de l'ordre que ces différens futurs observeront l'un par rapport à l'autre, ce qui donne des *futurs relatifs*, soit *antérieurs*, soit *postérieurs.*

[Dans une langue où il y auroit plusieurs futurs prochains et plusieurs futurs éloignés, chacune de ces classes

pourroit aussi offrir des futurs antérieurs et des futurs postérieurs. Les passés prochains et les passés éloignés, pourroient aussi se distinguer en passés antérieurs ou postérieurs. C'est-à-dire qu'outre les futurs prochains absolus et les futurs éloignés absolus, il peut y avoir des futurs prochains relatifs et des futurs éloignés relatifs; et qu'outre les passés prochains absolus, et les passés éloignés absolus, il peut y avoir des passés relatifs prochains et des passés relatifs éloignés].

Tems indéfini.

Le vrai seul est aimable.

Présent défini.

Je lis en ce moment Cinna.

Passé absolu indéfini.

J'ai beaucoup lu, mais j'ai peu profité.

Passé absolu défini prochain.

Je viens de lire Horace.

Il peut y en avoir plusieurs degrés.

Passé absolu défini éloigné.

Nos pères ont prévu, il y a long-tems, les malheurs qui nous arrivent.

Il peut y en avoir plusieurs degrés.

Passés relatifs antérieur et postérieur.

J'avois vu cela, quand je vous ai rencontré.

Futur absolu indéfini.

Cela sera, puisque Dieu l'a dit.

Futur absolu défini prochain.

Je vais y voir.

Il peut y en avoir plusieurs degrés.

Futur absolu défini éloigné.

Je crois que le monde ne finira pas de long-tems.

Il peut y en avoir plusieurs degrés.

Futurs relatifs antérieur et postérieur.

Quand j'aurai fini cela, j'irai me promener.

Il s'en faut de beaucoup que nous n'ayons en françois une forme particulière pour chacune de ces circonstances de Tems : il n'est même vraisemblablement aucune langue qui multiplie les formes à ce point ; mais il est nécessaire d'envisager toutes ces nuances comme possibles, pour classer les différentes formes de passés et de futurs que chaque langue offre. Rien n'est plus varié que le nombre des Tems dans différentes

langues comparées. La manière dont ces Tems se forment est aussi très-variée. Tantôt c'est par un changement léger dans la finale, ou dans quelque autre partie du Verbe; tantôt c'est par l'union de deux ou de plusieurs Verbes. Nous trouvons des exemples de l'une et de l'autre manière de former des Tems en françois. Du Verbe *lire*, par un changement dans la terminaison, se forment les Tems *je lis, je lisois, je lus, je lirai*, etc. Par l'union du Verbe *avoir*, avec le mot *lu*, se forment les Tems, *j'avois lu, j'ai lu, j'aurai lu, j'ai eu lu.*

CHAPITRE VI.

Des Personnes des Verbes.

Le Verbe indique l'existence du Sujet et sa relation à un Attribut. Pour que l'on reconnoisse plus facilement dans le discours le Sujet et le Verbe qui sont en relation l'un avec l'autre, le Verbe, dans beaucoup de langues, admet la distinction des Genres et des Nombres. Il prend alors, dans une proposition, le même Genre et le même Nombre que le Nom auquel il se rapporte; et ce caractère facilite l'intelligence du discours, et donne plus de liberté à la construction et plus de ressources à l'harmonie. Mais outre cette distinction de Genres et de Nombres, il en est une autre plus généralement reçue, et

qui contribue encore davantage à la clarté du discours.

Le Sujet d'une phrase est toujours, ou la personne qui parle, ou celle à qui l'on parle, ou bien une chose ou une personne différente de l'une et de l'autre. Dans le premier cas, le Sujet s'exprime par *je*, Pronom personnel de la première personne; dans le second, par *tu*, Pronom personnel de la seconde personne; dans le troisième, par le nom même de la chose, ou si on ne la nomme pas par *il*, *elle*, Pronom personnel de la troisième personne.

Le Verbe prend aussi des formes différentes, suivant que le sujet est de la première, de la seconde, ou de la troisième personne. Ces différences sont plus ou moins fortement marquées. En françois, elles sont souvent peu sensibles. Ainsi, dans ces mots,

je lis, *tu lis*, *il lit*, la différence est presque insensible. Au pluriel, elle est bien marquée : *Nous lisons*, *vous lisez*, *ils lisent*. En latin, en grec, et dans beaucoup d'autres langues, elle est infiniment plus marquée, comme dans *lego*, *legis*, *legit*, *legimus*, *legitis*, *legunt*. Ces différentes terminaisons suffisant en latin pour distinguer si le Sujet est de la première, de la seconde ou de la troisième personne, il est presque toujours inutile d'exprimer le Sujet, quand il n'est qu'un Pronom. Ainsi, au lieu de dire comme en françois, *je lis*, *tu lis* ; *ego lego*, *tu legis*, on dit ordinairement *lego*, *legis*.

[Il ne faut pas croire néanmoins qu'il soit absolument indispensable de varier ainsi les terminaisons du Verbe, pour distinguer les personnes. Le Sujet étant exprimé, on peut se passer

de cette distinction. C'est comme si l'on disoit en françois : *Si toi vivre avec moi, moi vivre volontiers avec toi*, au lieu de : *Si tu vis avec moi, je vis aussi volontiers avec toi*, et encore : *Si les femmes aimer les hommes, nous aussi aimer les femmes*, au lieu de : *Si les femmes aiment les hommes, nous aimons aussi les femmes*].

CHAPITRE VII.

Différentes sortes de PROPOSITIONS.

Propositions indicatives, interrogatives, impératives, optatives, conditionnelles et suppositives, subordonnées ou subjonctives. Modes personnels des Verbes. Infinitif, Gérondif, Supin, Participe.

On distingue différentes sortes de Propositions.

Les unes sont simplement destinées à exprimer un jugement de notre esprit, à transmettre aux autres une connoissance que nous voyons au dedans de nous mêmes : elles sont nommées *Indicatives.*

D'autres n'expriment point un jugement de notre esprit, mais une question, le desir d'obtenir d'autrui

une connoissance que nous n'avons pas : elles sont *Interrogatives.*

Quelques-unes expriment un ordre, un commandement : on les nomme *Impératives.*

Quelques autres expriment un simple desir, un vœu, qu'il n'est pas en notre pouvoir de remplir, dont nous nous contentons de souhaiter l'accomplissement : on les appelle *Optatives.*

Il est d'autres Propositions qui ne peuvent jamais être seules, et qui ne forment un sens parfait, que par leur réunion avec une autre Proposition. Telles sont les Propositions *conditionnelles.*

Toute Proposition conditionnelle est jointe à une autre Proposition. Celle-ci est, ou *indicative*, comme, *je lirai ce livre, si vous voulez me le prêter*, ou *suppositive*, comme *je li-*

rois ce livre, si vous vouliez me le prêter. La Proposition suppositive exprime une condition qui n'existe pas, ou qui est supposée ne devoir vraisemblablement pas exister.

Une Proposition peut être *principale* ou *incidente*; et cette Proposition incidente peut être simplement indicative d'un jugement de notre esprit, ou exprimer un desir, une volonté, un ordre, une défense, une nécessité, une convenance; ce qui la rend *subordonnée* ou *subjonctive*.

Ces différentes sortes de Propositions sont distinguées, tantôt par l'ordre que l'on observe dans la disposition du Sujet et du Verbe, tantôt par des conjonctions, tantôt par différentes formes que le Verbe prend, suivant la nature de la Proposition. Ces formes sont nommées des **Modes**.

Eclaircissons ceci par des exemples.

Proposition indicative.

Je m'occupe à composer des Elémens de Grammaire générale.

Proposition interrogative.

Vous occupez-vous à composer des Elémens de Grammaire générale?

Proposition impérative.

Composez des Elémens de Grammaire générale.

Proposition optative.

Puissé-je composer des Elémens de Grammaire générale!

Proposition indicative et Proposition conditionnelle.

Je composerai des Elémens de Grammaire générale, si j'en ai le tems.

Proposition conditionnelle et Proposition suppositive.

Je composerois des Elémens de Grammaire générale, si je n'étois pas distrait par d'autres travaux.

Proposition principale et Proposition incidente indicative.

Je vous dis, que j'écris des Elémens de Grammaire générale.

Proposition principale et Proposition incidente subordonnée ou subjonctive.

Il veut que j'écrive des Elémens de Grammaire générale.

Il pourroit y avoir autant de Modes qu'il y a de différentes sortes de Propositions. Mais peut-être n'est-il aucune langue qui multiplie les Modes à ce point. Le nombre des Modes

varie beaucoup dans les diverses langues ; il pourroit même y avoir des langues où les Verbes n'eussent point de Modes. Le Mode impératif ne diffère point en françois du Mode indicatif par une variation dans la forme du Verbe, mais seulement par la suppression du Pronom qui devroit indiquer le Sujet du Verbe (1). Le Mode interrogatif ne se distingue du Mode indicatif, que par la place que le Pronom occupe : il est toujours placé immédiatement après le Verbe dans toute Proposition interrogative.

(1) On emploie souvent en françois le Mode impératif comme concessif, ainsi que dans ces exemples : *Aimez-moi ou ne m'aimez point, cela m'est absolument indifférent. Ayez fini votre tâche à l'heure indiquée, ou ne l'ayez point finie, on ne vous en témoignera ni plus ni moins de satisfaction.*

En général, les Modes dont l'usage est le plus ordinaire, sont l'Indicatif, l'Impératif et le Subjonctif.

Chaque Mode peut avoir tous les Tems dont nous avons parlé précédemment.

Tous les Modes dont nous venons de parler supposent un Sujet lié par le Verbe à un Attribut; aussi sont-ils tous susceptibles de la différence des personnes.

Mais outre ces Modes, il en est d'autres où le Verbe cesse en quelque sorte d'être Verbe, et dans lesquels, pour parler plus exactement, il perd une partie des qualités du Verbe, et joint à ce qu'il en conserve les qualités du Nom ou de l'Adjectif.

Le Verbe signifie l'existence d'un Sujet avec relation à un Attribut. Cette destination du Verbe suppose toujours un Sujet, et c'est pour cette

raison que, dans tous les Modes dont nous avons parlé, le Verbe peut admettre des distinctions de Genres, de Nombres et de Personnes, qui servent à le faire concorder avec son Sujet déterminé; mais on peut aussi employer le Verbe comme liant l'idée de l'existence avec un Attribut, sans déterminer le Sujet dans lequel se trouve l'existence. L'idée de l'existence est donc considérée alors avec abstraction du Sujet : ce Mode s'appele *Infinitif*. Tels sont en françois les mots *être*, *lire*, *devenir*. Ce Mode participe du Verbe en ce qu'il contient toujours l'idée de l'existence comme se trouvant dans un Sujet, et à raison de cela il peut avoir différens Tems, comme *lire*, *avoir lu*, *devoir lire*. Il n'a ni Genres, ni Nombres, ni Personnes, parce qu'il ne se rapporte pas à un Sujet déterminé, dont on puisse

dire qu'il est de tel Genre, de tel Nombre ou de telle Personne (1). Il s'assimile aux Noms abstraits, puisqu'il désigne toujours une action ou une manière d'être ; mais il y a cette différence, que le Nom abstrait désigne l'action ou la manière d'être, sans aucune idée accessoire, et que l'Infinitif la désigne comme existant

(1) Il y a des langues dans lesquelles le Mode infinitif fait souvent la fonction d'un Mode personnel, le Sujet étant déterminé ; comme en latin, dans ces phrases : *Credo Deum esse omnipotentem ; volo vos esse justos* ; et on pourroit croire, à raison de cela, que l'infinitif seroit susceptible de Nombres, de Genres et de Personnes. Mais ce n'est qu'accidentellement, et par une sorte d'abus, qu'on le substitue aux Modes personnels ; et s'il admettoit la distinction des Genres, des Nombres et des Personnes, il ne seroit plus propre à remplir sa destination principale et primitive.

dans un Sujet quelconque. A raison de ces rapports entre le Mode infinitif et le Nom, ce Mode peut prendre des Articles; il peut servir de Sujet à une Proposition, et de complément à un Verbe et à une Préposition. Ainsi l'on dit: *Juger les autres est une chose aisée; je veux lire; je prends ce livre pour lire.*

– Puisque l'Infinitif peut servir de complément à un Nom, à un Verbe et à une Préposition, il doit être susceptible de la variation des Cas, dans les langues où les Noms en admettent. Ces Cas se nomment *Gérondifs*. Chaque Tems de l'Infinitif pourroit avoir des Gérondifs.

Je trouve en françois un Gérondif, il se termine en *ant*; *en lisant*, *en venant*. C'est l'Infinitif servant de complément à un Préposition, et prenant,

à raison de cela, une terminaison particulière.

L'Infinitif, considéré comme un Nom, devient, à raison de cela, complément d'une Préposition. Or, une Préposition et son complément peuvent être rendus d'une manière équivalente par un Adverbe, comme nous l'avons fait voir précédemment. Il est donc possible qu'une Préposition et l'Infinitif qui lui sert de complément, soient remplacés par un seul mot qui fait la fonction d'Adverbe. Cette espèce de mots existe dans quelques langues, comme en latin. On la nomme *Supin*. Le Supin des Latins ne peut être rendu, le plus souvent, dans les autres langues, que par une Préposition, suivie d'un Tems de l'Infinitif.

Il y a encore un autre Mode du

Verbe qui l'assimile à l'Adjectif. Dans ce Mode, le Verbe exprime en même tems le Sujet, mais d'une manière indéterminée et conjonctive, et son existence avec relation à un Attribut déterminé ou indéterminé (1). Ce Mode participe donc du Verbe, en ce qu'il exprime l'existence, et par cette raison il peut avoir différens Tems; mais il participe aussi de l'Adjectif, en ce que, comme l'Adjectif, il contient toujours l'ellipse du Conjonctif *qui*. Exemple : *Il vient d'être rendu une*

(1) Pour bien juger de la nature du Participe, il ne faut pas le considérer dans les Verbes Attributifs, mais dans le Verbe Abstrait; on verra alors qu'il ne contient pas essentiellement un Attribut, mais seulement le Conjonctif *qui* et le Verbe Abstrait : dans les Verbes Attributifs, il contient, outre cela, un Adjectif; mais il a cela de commun avec tous les autres Modes du Verbe.

loi portant condamnation à mort contre les voleurs. Portant est la même chose que *qui est portant, qui porte.*

Le Participe renfermant toujours la valeur d'un Adjectif Conjonctif, peut avoir, comme les Adjectifs, des Genres, des Nombres et des Cas. Renfermant toujours l'idée de l'existence, il peut avoir des Tems.

CHAPITRE VIII.

Voix des VERBES.

Voix Subjective, Objective et Neutre. Verbes Absolus, Relatifs et doublement Relatifs. Verbes Transitifs et Intransitifs. Verbe réfléchi. Formes dérivées des Verbes. Verbes dont le Sujet est exprimé d'une manière indéterminée.

LE Verbe Attributif, outre l'idée de l'existence avec relation à un Attribut, renferme encore l'Attribut. Cet Attribut exprime toujours, ou une *action* ou une *qualité*. Dans l'Attribut qui exprime l'idée d'une action, cette action peut être considérée comme faite par le Sujet, et alors l'Attribut se nomme *Actif*; ou comme une action dont le Sujet est l'objet;

et qui est faite sur lui sans son concours, et alors l'Attribut se nomme *Passif*. Si l'Attribut n'exprime qu'une qualité, une manière d'être, qui appartient au Sujet, on l'appelle *Neutre*, mot qui signifie qu'il n'est ni Actif, ni Passif. Dans cet exemple, *je lirai ce livre*, ce qui équivaut à, *je serai lisant*, l'Attribut est Actif : car *lire* est ici une action du Sujet. Dans cet autre exemple, *ce livre sera lu*, l'Attribut est passif : car *lire* est ici une action dont le livre est l'objet, et qui sera faite sur le livre par un autre agent. Si je dis, *ce livre vaut 6 francs*, l'Attribut est Neutre : car *vaut* signifie *est valant*, et *valant* n'est ni Actif ni Passif.

Des deux points de vue différens sous lesquels on peut envisager la même action, naissent naturellement deux formes nommées *Voix*,

l'une *Active*, l'autre *Passive*. Les Attributs Neutres pourroient produire une troisième voix consacrée aux Verbes Neutres.

Cependant, il n'y a à cet égard aucune uniformité entre les langues. Les unes, comme le Copte, n'ont qu'une seule voix; d'autres en ont deux, ou même trois, sans qu'aucune de ces voix soit exclusivement affectée à la signification active, passive ou neutre. En latin, par exemple, on appelle communément *Verbes Actifs*, tous ceux dont l'Infinitif se termine en *re*. Cependant, *vapulare* est un Verbe Passif: car il signifie *être battu*, ce qui n'est assurément pas une action: *constare*, *couter*; *valere*, *pouvoir*, sont des Verbes Neutres; *præstare*, signifiant *être supérieur en prix*, est Neutre; signifiant *payer*, il est Actif. Les Verbes dont l'Infinitif se

termine en *i*, sont nommés communément *passifs* : cependant, *sequi*, *suivre*; *hortari*, *exhorter*, sont certainement Actifs : *mori*, *mourir*, est un Verbe Neutre (1).

Il faut donc bien distinguer la voix d'un Verbe de sa signification. Pour faciliter cette distinction, je nomme *Verbe Actif*, tout Verbe qui contient un Attribut dans lequel l'action est considérée comme faite par le Sujet, et *Verbe Passif*, tout Verbe qui contient un Attribut dans lequel l'action est considérée comme soufferte par

(1) On a, il est vrai, distingué ces derniers sous le nom de Verbes déponens. Mais il valoit mieux généraliser l'observation, et faire remarquer qu'il se trouvoit des Verbes Passifs et Neutres sous chacune de ces deux formes; et, au lieu de nommer ces formes active et passive, on auroit pu les nommer formes en *o* et en *or*.

le Sujet, et produite sur lui par un autre agent. J'appelle *Voix Subjective*, celle qui est le plus ordinairement affectée au Verbe Actif, et *Voix Objective*, celle qui est le plus ordinairement affectée au Verbe Passif. Quant aux Verbes Neutres, s'ils ont une forme particulière, je la nomme *Voix Neutre*.

Un Verbe qui est Actif dans une langue, ne peut avoir pour correspondant exact, dans toute autre langue, qu'un Verbe Actif. Un Verbe qui est Passif dans une langue, ne peut de même avoir pour correspondans exact, dans toute autre langue, qu'un Verbe Passif. Mais un Verbe dont la forme est subjective dans une langue, peut avoir pour correspondant, dans une autre langue, un Verbe à forme objective, et un Verbe dont la forme est objective peut ré-

pondre à un Verbe dont la forme soit subjective. Ainsi *sequi*, Verbe Actif, a en latin la forme objective, et il répond en françois au Verbe *suivre*, qui a la forme subjective.

Dans quelques langues, la voix objective se dérive de la voix subjective, par une variation dans la terminaison, comme en latin, *lego*, *je lis*; *legor*, *je suis lu* : dans d'autres langues, elle se forme par la réunion du Verbe *être* et de l'Attribut Passif, comme en françois, *je suis lu*.

[Le changement de l'Attribut Actif en un Attribut Passif, est d'une grande utilité dans le discours. L'usage du Passif peut être réduit à trois objets.

Le premier et le principal emploi de la Voix Passive, est d'exprimer une action, sans exprimer le Sujet qui agit, ce qu'on est souvent obligé de faire, soit parce qu'on ne connoit

pas le Sujet qui agit, soit parce qu'on ne veut pas le faire connoître à ceux à qui l'on parle. Ainsi je dirai : *Stéphanie a été contrariée, car elle pleure*, parce que je m'apperçois à ses pleurs qu'elle a éprouvé quelque contradiction, sans que je sache quelle est la personne qui l'a contrariée. Je dirai de même : *On assure que Ganganelli a été empoisonné*, soit parce que j'ignore à qui l'on attribue ce crime, soit parce que je ne juge pas à propos de le faire connoître.

Quelquefois on emploie le Passif, quoique l'on exprime en même tems le Sujet par lequel l'action a été faite, et c'est le second usage du Passif. On a recours à cette forme de proposition, principalement lorsque l'on veut fixer l'attention de ceux à qui l'on parle, sur la personne ou la chose qui est l'objet de l'action, plutôt que

sur le Sujet qui agit. Alors le Sujet n'est exprimé que comme une circonstance de l'action, au moyen d'une Préposition à laquelle il sert de complément. Que je raconte l'histoire de la vie de Britannicus, je la terminerai en disant: *Britannicus fut empoisonné à la table de Néron, et par Néron lui-même.* Mon objet principal est *Britannicus*, et c'est pour cela que je me sers du Passif, et que j'exprime le Sujet comme un terme circonstanciel, en disant: *Par Néron lui-même.* Si, au contraire, j'avois pour but de faire le détail des crimes de Néron, je dirois: *Néron empoisonna Britannicus*, parce que je m'occuperois moins de faire connoître la cause de la mort de Britannicus, que le crime de Néron.

Ce second usage du Passif a sur-tout lieu dans les langues où la construc-

tion est fixe et admet peu d'inversions.

Troisièmement enfin, on emploie le Passif pour varier l'expression et donner plus de grace au discours.

L'usage du Passif n'est pas cependant d'une absolue nécessité. Il y a des langues, telles que le Copte, qui n'ont point de Voix Passive. Dans ce cas, quand le Sujet qui agit est inconnu, ou qu'on ne veut pas l'exprimer, on se sert d'un Sujet vague et indéterminé. Ce Sujet est ordinairement le pluriel du Pronom de la troisième personne. Ainsi, au lieu de dire : *Stéphanie a été contrariée, car elle pleure*, on diroit : *Ils ont contrarié Stéphanie, car elle pleure.*

Cette forme d'expression est aussi usitée dans les langues même qui admettent une Voix Passive. Ainsi, on dit en latin, *ferunt*, *ils rapportent*,

quoique l'on puisse dire, *fertur*, *il est rapporté*.

Quelques langues ont des mots destinés à exprimer le Sujet d'une manière vague et indéterminée. Tels sont les mots *on* en françois, et *man* en allemand. Par le secours de ces expressions, on peut employer la Voix active, sans déterminer le Sujet].

La réunion de toutes les variations dont un même Verbe est susceptible, pour indiquer les Voix, les Tems, les Modes, les Genres, les Nombres et les Personnes, se nomme *Conjugaison*, et réciter un Verbe, en le faisant passer successivement par toutes ces variations, c'est ce qu'on appelle le *conjuguer*.

Parmi les Verbes, il y en a qui sont Absolus, d'autres qui sont Relatifs. On appelle *Absolus* ceux qui renferment en eux-mêmes un sens

complet, comme : *Je dors, je veille.* On nomme *Relatifs*, ceux qui exigent un complément, comme : *Je possède, je vois, je regarde* : car, pour la plénitude du sens, il est nécessaire d'ajouter quelle est la chose que l'on possède, que l'on voit, que l'on regarde ; et si on la supprime quelquefois, ce n'est que parce que ceux à qui on parle, peuvent la suppléer.

Les mêmes Verbes sont souvent employés, tantôt dans un sens absolu, tantôt dans un sens relatif. Ainsi, on dit : *Je veille depuis hier matin*, sens absolu ; *je veille ce jeune homme, de peur qu'il ne fasse des sottises*, sens relatif.

Plusieurs Verbes exigent deux complémens. Tel est le verbe *donner*, qui suppose nécessairement une chose que l'on donne, et une personne à qui

on la donne. On pourroit appeler ces Verbes *doublement relatifs.*

Les Verbes Relatifs gouvernent leurs complémens, ou immédiatement, ou médiatement. Ceux qui gouvernent leurs complémens immédiatement, sont nommés *Transitifs*, les autres *Intransitifs.* En françois, *lire* est un Verbe *Transitif*, car il prend son complément immédiatement : *Je lis le Cid. Venir* est un Verbe *Intransitif*, car il prend son complément par l'intermède d'une Préposition: *Je viens de Rome, je viens à Paris.*

Un Verbe peut donc être transitif dans une langue, et avoir pour correspondant, dans une autre langue, un Verbe intransitif: car ces deux dénominations ne tiennent pas à la signification du Verbe, mais à la manière

dont il se joint avec ses compléments. *Venir* est intransitif en françois, en arabe il est transitif; *saluer* est transitif en françois, intransitif en arabe.

Dans les Verbes transitifs, le Verbe, qui est le terme antécédent du rapport, détermine en même tems la nature du rapport, ou, ce qui est la même chose, fait en même tems la fonction d'exposant. Dans les Verbes intransitifs, la nature du rapport est déterminée par une Préposition.

Un Verbe qui a deux compléments est le plus souvent transitif, par rapport à l'un, et intransitif, par rapport à l'autre. Ainsi, en françois, *donner* est transitif, par rapport à la chose que l'on donne, et intransitif, par rapport à la personne à laquelle on donne. Exemple : *J'ai donné un soufflet à cet insolent.* Dans d'autres langues, le Verbe qui répond à *donner* est

transitif, par rapport à la personne à laquelle on donne, et intransitif, par rapport à la chose donnée. Au surplus, ces différences tiennent le plus souvent à quelques nuances différentes dans la signification. C'est ainsi que l'on dit en latin : *Dare poculum Tityro*, et *donare Tityrum poculo*, phrases qui reviennent à-peu-près au même, sans que néanmoins le Verbe *dare* soit le synonyme de *donare*. La première proposition signifie *donner un vase à Tityre*; la seconde, *gratifier Tityre d'un vase*.

Le Sujet du Verbe peut aussi être en même tems son complément, comme *il se tue* : le Verbe est alors *réfléchi*. Le Verbe réfléchi peut prendre une forme particulière, il peut aussi prendre la forme subjective.

L'on peut ajouter à la signification principale du Verbe une multitude de

significations accessoires, au moyen de quelque changement, addition ou suppression dans la forme du Verbe. Ainsi, le même Verbe peut avoir une forme affirmative et une forme négative, des formes qui signifient l'émulation ou la réciprocité d'action entre deux Sujets, le desir de faire l'action signifiée par le Verbe, ou une action simplement commencée; d'autres qui expriment la fréquente répétition de l'action, son intensité; d'autres enfin qui indiquent que le Sujet qui agit produit l'action, par le moyen d'un autre qu'il fait agir, ou qu'il n'agit que sous l'influence d'un autre, qui est le principe primitif de son action, ou qu'il feint une action ou une qualité qu'il n'a pas : *Je bats*; *je ne bats pas*; *je m'efforce de battre plus fort qu'un autre*; *je bats quelqu'un qui me bat*; *je voudrois battre*; *je commence à bat-*

tre ; je suis dans l'habitude de battre ; je bats avec vigueur ; je fais battre mon fils par sa mère ; je suis contraint par Pierre de battre Paul ; je fais semblant de battre.

Il n'est aucune de ces significations accessoires qui ne produise dans quelques langues des formes très-souvent susceptibles d'Actif et de Passif. Dans les langues qui n'ont point de formes, pour joindre ces idees accessoires aux idées principales, on les exprime par des circonlocutions, et, à dire vrai, toutes ces formes ne sont que des expressions elliptiques.

[Tout Verbe employé à un Mode personnel, a nécessairement un Sujet. Mais il arrive très-souvent que nous sommes témoins d'une multitude d'effets dont les causes nous sont inconnues, ou que nous voulons exprimer ces effets, sans en indiquer la cause

autrement que d'une manière vague. Alors on emploie communément pour Sujet le Pronom de la troisième personne, et, dans les langues où ce Pronom a trois Genres, on choisit ordinairement le Neutre. C'est ainsi que nous disons en françois, *il tonne*, *il pleut*, *il fait du vent*. Il est certain que *il* indique dans ces phrases, d'une manière vague et indéterminée, le Sujet, dont l'Attribut est *tonnant*, *pleuvant*, *faisant du vent*. C'est comme si nous disions, *la cause qui produit le tonnerre ou la pluie*, *tonne* ou *pleut*.

Il arrive aussi très-souvent que nous substituons le Pronom de la troisième personne au Sujet véritable de la Proposition, et que nous exprimons ensuite le Sujet sous la forme d'un complément, ou du moins, que nous lui donnons une place différente de

celle que le Sujet devroit occuper dans la Proposition. Au lieu de dire, *un Dieu est dans le ciel*, nous disons, *il est un Dieu dans le ciel*, et, *il y a un Dieu dans le ciel.*

Remarquons qu'en général, toutes les fois que le Sujet n'est pas à la place qu'il devroit occuper, par la nature de la Proposition, nous y plaçons le Pronom de la troisième personne.

Dans une Proposition indicative, le Sujet doit précéder le Verbe. Si on le déplace, on met avant le Verbe le Pronom de la troisième personne. Exemple : *Il est sans doute parmi les hommes les plus corrompus quelques cœurs qui n'ont pas encore perdu entièrement l'amour de la justice.* Le vrai Sujet est *quelques cœurs*, etc., et la construction naturelle de la Proposition seroit : *Quelques cœurs qui n'ont pas encore perdu entièrement l'amour*

de la justice, sont sans doute parmi les hommes les plus corrompus.

Dans une Proposition interrogative, le Sujet doit être après le Verbe. Mais si ce Sujet n'est pas un Pronom, on le met avant le Verbe, et on place immédiatement après le Verbe le Pronom de la troisième personne. Exemple : *Dieu est-il sujet à l'erreur?* pour, *est Dieu sujet à l'erreur?*

Lorsque l'on veut exprimer en françois, et dans plusieurs autres langues, le Sujet, d'une manière vague et indéterminée, on emploie, comme nous venons de le dire, le Pronom de la troisième personne; mais dans les langues où les inflexions du Verbe sont assez sonores, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'exprimer le Pronom, on se contente, en pareil cas, d'employer la troisième personne du Verbe. Ainsi, on dit en latin, *pluit*, *grandinat*; *il*

pleut, *il grêle* ; *ventum est*, *il a été venu*, pour, *on est venu* ; *itum est*, *pugnatum est* : *il a été allé*, *il a été combattu*, pour, *on est allé*, *on a combattu*.

On appelle communément cette forme *impersonnelle* : mais cette dénomination est fausse et inadmissible].

PRINCIPES
DE
GRAMMAIRE GENERALE.

TROISIÈME PARTIE.

Syntaxe et Construction.

CHAPITRE I.

De la SYNTAXE.

IL ne suffit pas, pour parler, de connoître les différentes formes dont un mot est susceptible; il faut encore connoître quel usage on doit faire de

ces différentes formes, pour lier ensemble les diverses parties qui composent le discours, et dans quel ordre on doit disposer ces diverses parties. Les règles que l'on doit suivre pour ces deux objets, sont ce qu'on appelle *Syntaxe*. Cependant, la première de ces deux parties de la Grammaire, s'appelle plus ordinairement *Syntaxe*, et la seconde, *Construction*, quoique ces deux mots, dont l'un est grec, et l'autre latin, signifient proprement la même chose, *l'art de disposer et de coordonner les différentes parties du discours.*

Toutes les règles de la Syntaxe se rapportent à deux objets, la *Concordance* et la *Dépendance*. Les Noms qui désignent les êtres par l'idée de leur nature, sont susceptibles de divers Nombres et de divers Genres; les Adjectifs, les Articles, les Pro-

noms et les Verbes, peuvent aussi admettre les mêmes variations de Nombres et de Genres; et comme ces variations ne sont destinées qu'à indiquer leurs rapports avec les Noms, les règles de la Concordance ont pour objet d'enseigner dans quels cas les Articles, les Adjectifs, les Pronoms et les Verbes, doivent prendre le même Genre et le même Nombre que les Noms auxquels ils se rapportent.

Dans les langues où les Noms admettent des cas, les Adjectifs en admettent aussi, et c'est encore un nouvel objet de Concordance.

Les Noms, les Adjectifs et les Verbes, ont souvent des Noms ou des Verbes pour complémens. Les règles de la Dépendance enseignent de quelle manière le rapport, entre le terme antécédent et le terme conséquent, doit être indiqué. Elles enseignent

encore quelle forme convient aux mots qui servent de complémens aux Prépositions.

Les Propositions ont aussi entr'elles des rapports de Dépendance : les unes sont principales, les autres incidentes ; les unes indicatives, les autres subjonctives ; les unes suppositives, les autres conditionnelles : leurs rapports s'expriment par les Conjonctions et par les Modes des Verbes. Les règles qui déterminent l'emploi des Modes, font encore partie des règles de Dépendance.

Aucune de ces règles n'appartient proprement à la Grammaire générale, chaque langue suivant dans les règles de Concordance et de Dépendance, une marche qui lui est particulière.

CHAP.

CHAPITRE II.

De la CONSTRUCTION.

IL en est de la Construction comme de la Syntaxe : elle ne suit aucune règle commune à toutes les langues. On peut cependant dans toutes les langues la ramener à une Construction qui semble conforme, sinon à l'effet de nos sensations, du moins à la marche que suit notre esprit dans ses opérations.

Dans cette Construction, le Sujet marche toujours le premier, ensuite le Verbe, puis l'Attribut.

Dans le Sujet et dans l'Attribut ; l'Article précède ou suit immédiatement le Nom ; l'Adjectif, ou la phrase incidente qui modifie le Nom, vient immédiatement après lui ; le complément d'un Nom, d'un Verbe, d'un

Adjectif ou d'une Préposition, suit; sans interruption, le mot auquel il sert de complément, et la Préposition doit être placée entre les deux mots qui forment les termes du rapport auquel elle sert d'exposant; enfin, les Adverbes qui expriment des circonstances, doivent être considérés comme des Prépositions suivies de leur complément.

Quant à la manière d'ordonner les différens complémens d'un même mot, cela est beaucoup plus arbitraire. Prenons un exemple françois;

Par ce moyen, vous vous mettrez en état d'attendre que le ciel vous soit favorable, et qu'il dissipe le nuage de mauvaise fortune qui traverse le bonheur de votre vie et vous oblige à cacher votre naissance.

Construisons cette phrase suivant l'ordre naturel.

Vous mettrez-vous, par ce moyen, en état d'attendre que le ciel soit favorable à vous, et qu'il dissipe le nuage de fortune mauvaise qui traverse le bonheur de la vie de vous, et qui oblige vous à cacher la naissance de vous.

La Construction, en françois, s'éloigne peu de la Construction naturelle. Dans les langues où les formes des Noms et des Verbes varient davantage, et où les terminaisons finales, qui forment ces variations, sont plus sonores, on s'éloigne bien plus de la Construction naturelle, sans qu'il en résulte aucune obscurité; parce que les formes des mots indiquent suffisamment les rapports de concordance ou de dépendance qui les lient les uns avec les autres.

CHAPITRE III.

De l'Ellipse.

Le Discours n'a pour but que de communiquer aux autres nos connoissances. Comme notre pensée est très-rapide, il est naturel que nous cherchions à l'exprimer le plus brièvement possible. Pour atteindre ce but, nous retranchons souvent une partie des mots qui seroient nécessaires pour peindre notre pensée toute entière, parce que le ton, le geste, la tournure de la phrase, suppléent à ce retranchement. C'est ce qu'on appelle *Ellipse*, ou *phrase elliptique*.

Ces vers de La Fontaine offrent des exemples de l'Ellipse :

Moi! des tanches! dit-il, moi! Héron, que je fasse
Une si pauvre chère! Et pour qui me prend-on?

C'est-à-dire ; *convient-il à moi de man-*

ger des tanches? convient-il que moi, qui suis un Héron, je fasse une si pauvre chère?

Il en est de même de ceux-ci :

Du goujon! c'est bien là le dîner d'un Héron! J'ouvrirois pour si peu le bec!

C'est-à-dire, *du goujon convient-il pour moi? c'est bien là le dîner d'un Héron? Conviendroit-il que j'ouvrisse le bec pour si peu de chose?*

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

A

Absolu. Mots employés d'une manière absolue, pag. 47; cas absolus, pag. 108, noté; verbes absolus, p. 154.

Adjectif. Ce que c'est, p. 34; l'adjectif doit toujours être joint à un nom, p. 35; l'adjectif se joint quelquefois aux noms propres, p. 38; on supprime quelquefois le nom auquel se rapporte l'adjectif, p. 40; adjectifs possessifs ordinairement nommés pronoms possessifs, p. 73; adjectifs conjonctifs nommés ordinairement pronoms relatifs, p. 79; les adjectifs peuvent avoir différens nombres, p. 91; les adjectifs sont susceptibles de la différence des genres, p. 102; degrés de comparaison des adjectifs, p. 110, le participe est un adjectif conjonctif, p. 143.

Adverbe. Ce que c'est, p. 55; tout adverbe est équivalent à une préposition suivie de son complément, p. 56. En arabe, il n'est aucun nom, aucun verbe, aucun adjectif

qui ne puisse devenir adverbe, p. 58; en grec, les noms propres de lieu deviennent adverbes. *Ibid.*, le mot affirmatif *oui*, et les mots négatifs *non*, *ne*, peuvent être regardés comme des adverbes, p. 84.

Affirmatif. Le mot affirmatif *oui* peut être regardé comme un adverbe, p. 84.

Ampliatif, p. 113.

Articles. Ce que c'est, p. 30; article démonstratif, p. 32. Dans quelques langues, les articles servent subsidiairement à distinguer les nombres, p. 90; et les genres, p. 101.

Attribut. Ce que c'est, p. 3; point de proposition sans un attribut, p. 6; attribut simple, p. 18; attribut composé, *ibid.*; l'attribut simple peut être complexe ou incomplexe, *ibid.*; manière de reconnoître si l'attribut est composé, p. 21; l'attribut contenu dans un verbe attributif, est actif, ou passif ou neutre, p. 145.

C

Cas. Les cas sont les exposans des rapports, p. 54 et 108; leur nombre n'est pas déterminé, p. 108; ils ne sont pas absolument nécessaires, *ibid.*; distingués en absolus et relatifs, *ibid.* Note.

Comparatifs, p. 112.

Complément. On nomme ainsi le terme conséquent d'un rapport, p. 54.

Concordance. Partie de la syntaxe, p. 166; objets des règles de concordance, p. 167.

Conjonctif. Adjectif conjonctif, p. 79; au lieu de l'adjectif conjonctif, on peut employer une simple conjonction, *ibid.* Noms, adverbes et adjectifs conjonctifs, p. 82.

Conjonctions. Leur usage est de lier plusieurs propositions, p. 64; elles déterminent aussi la nature du rapport qui est entre ces propositions, *ibid.*; les conjonctions *et* et *ni* servent aussi à lier les diverses parties d'un sujet ou d'un attribut simple complexe, *ibid.* Note. Les conjonctions sont les exposans des rapports qui existent entre diverses propositions, p. 65; le mot prohibitif *ne* peut etre regardé comme une conjonction négative, p. 83.

Conjugaison, p. 154; ce que c'est que conjuguer un verbe, *ibid.*

Construction. Signification de ce mot, p. 166; distinction entre la syntaxe et la construction, *ibid.*; les règles de la construction sont étrangères à la Grammaire générale, p. 169; construction conforme à la marche que suit notre esprit dans ses opérations, *ibid.*

D

Déclinaison, p. 109; ce que c'est que décliner, *ibid.*

Degrés de comparaison, p. 110; positif, comparatif, superlatif et ampliatif, p. 112; degrés de comparaison en moins, *ibid.*

Dépendance. Partie de la syntaxe, p. 166; objets des règles de dépendance, p. 167.

E

ELLIPSE, p. 172.

Exposant d'un rapport. Ce que c'est, p. 51; les cas des noms servent d'exposans, p. 53; les conjonctions sont les exposans des rapports qui existent entre diverses propositions, p. 65.

F

FORMES dérivées des verbes, p. 159; elles ajoutent à la signification principale du verbe des significations accessoires, *ibid.*; forme impersonnelle, p. 164.

G

GENRES. Ce que c'est, p. 95, genres masculin et féminin, *ibid.*; genre neutre, sa destination, p. 95 et 96; genre commun, sa destination, p. 96; les quatre genres ont lieu en grec et en latin, p. 97; en françois, les pronoms de la première et de la seconde personne sont du genre commun, *ibid.*, abus dans l'usage des genres, *ibid.*; la distinction des genres, indiquée subsidiairement par les articles et par les mots

qui caractérisent le nombre, p. 101 ; les pronoms sont susceptibles de la distinction des genres, *ibid.* ; il en est de même des adjectifs et des verbes, p. 102.

Gérondifs. Ce sont les cas de l'infinitif, p. 141 ; gérondifs françois, *ibid.*

I

Impersonnel. Forme des verbes nommés ordinairement impersonnels, p. 164 : cette dénomination est fausse et inadmissible, *ibid.*

Infinitif. Ce mode lie l'idée de l'existence avec un attribut, sans déterminer le sujet, p. 139 ; les gérondifs sont les cas de l'infinitif, p. 141 ; l'infinitif peut se joindre aux articles, *ibid.* ; il peut servir de sujet à une proposition, et de complément à un verbe et à une préposition, *ibid.* ; le supin est l'infinitif faisant les fonctions d'adverbe, p. 142.

Interjection. Ce que c'est, p. 68.

M

Modes des verbes. Ils sont destinés à indiquer la nature du rapport qui existe entre deux propositions, p. 66 et 134 ; le nombre des modes n'est pas le même dans toutes les langues, p. 136 ; les modes ne sont pas d'une nécessité absolue, p. 137 ; diverses manières d'exprimer les modes,

p. 137; mode impératif employé en françois comme concessif, *ibid.* Note. Modes impersonnels, p. 138, mode infinitif, p. 139.

N

NÉGATIF. Les mots négatifs *non*, *ne*, peuvent être regardés comme des adverbes, p. 84.

Nom. Ce que c'est, p. 25; noms propres, p. 26; noms appellatifs, p. 27; noms abstraits, p. 28.

Nombres. Ce que c'est, p. 88; nombres pluriel, singulier et duel, *ibid.*; les pronoms ont différens nombres, comme les noms, p. 91; les adjectifs et les verbes peuvent aussi avoir différens nombres, p. 91 et 92.

Numératifs, ou mots qui servent à la numération, p. 69; en françois, ce sont des adjectifs, p. 70.

P

PARTICIPE. C'est un adjectif conjonctif, p. 143; il exprime l'existence avec relation à un attribut, et contient en outre l'ellipse du conjonctif *qui*, *ibid.*; il peut avoir des genres, des nombres, des cas et des tems, p. 144.

Personne. Ce que l'on entend par pronoms de la première, de la seconde et de la troisième personne, p. 45; personnes des verbes, p. 129; elles ne sont pas d'une nécessité absolue, p. 130; la troisième personne

sert souvent à exprimer le sujet d'une manière vague, lorsqu'il est inconnu, p. 163.

Positif, p. 112.

Préposition. Ce que c'est, p. 49; les prépositions servent d'exposans dans les rapports, p. 51; une préposition suivie de son complément peut être rendue d'une manière équivalente par un adverbe, p. 56.

Prohibitif. Le mot prohibitif *ne* peut être regardé comme une conjonction négative, p. 83.

Pronoms. Ce que c'est, p. 44; pronoms de la première, de la seconde et de la troisième personne, p. 45; les mots nommés ordinairement pronoms possessifs, sont des adjectifs possessifs, p. 73; les mots nommés ordinairement pronoms relatifs, font la fonction d'une conjonction, p. 75; ils peuvent être nommés adjectifs conjonctifs, p. 79; les pronoms ont différens nombres, comme les noms, p. 91; les pronoms peuvent avoir différens genres, p. 101; le pluriel du pronom de la troisième personne, est souvent employé pour exprimer le sujet d'une manière vague et indéterminée, p. 153.

Proposition. Elle contient essentiellement un sujet et un attribut liés ensemble par le verbe, p. 6; proposition incidente, p. 73; différentes sortes de propositions, p. 132; propositions indicatives, *ibid.*; interrogatives, p. 133; impératives, *ibid.*; optatives, *ibid.*; conditionnelles, *ibid.*; sup-

positives, p. 134; principales et incidentes, p. 134; la proposition incidente peut être indicative ou subordonnée, *ibid.*; manières de distinguer les différentes sortes de propositions, *ibid.*

Q

QUE et qui. Ce sont des adjectifs conjonctifs, p. 79; l'adjectif et le participe contiennent toujours l'ellipse du conjonctif *qui*, p. 143.

R

RAPPORT. Diverses manières d'exprimer les rapports qui se trouvent entre plusieurs mots, p. 49; les prépositions servent à indiquer les rapports, *ibid.*; tout rapport a deux termes; le premier se nomme *antécédent*, et le second *conséquent*, p. 51; exposant d'un rapport, *ibid.*; le terme conséquent nommé aussi *complément*, p. 54.

Relatif. Mots employés d'une manière relative, p. 48; cas relatifs, p. 108. Note. Verbes relatifs, p. 155; verbes doublement relatifs, p. 156.

S

SUJET. Ce que c'est, p. 3; point de proposition sans un sujet, p. 6; sujet simple, p. 15; sujet composé, p. 16; le sujet simple est complexe ou incomplexe, *ibid.*; manière de reconnoître si le sujet est com-

posé, p. 19; le sujet peut être exprimé par un pronom, p. 43; l'infinitif peut servir de sujet à une proposition, p. 141; on peut exprimer le sujet d'une manière vague et indéterminée, p. 153; ce sujet est ordinairement le pluriel du pronom de la troisième personne, *ibid.*; on emploie au même usage en françois le mot *on*, p. 154, lorsque le verbe est réfléchi, le sujet du verbe est en même tems son complément, p. 158; manière d'exprimer le sujet d'une proposition, lorsqu'il est inconnu, p. 160.

Superlatif, p. 112.

Supin. C'est l'infinitif faisant la fonction d'adverbe, p. 142; il équivaut à une préposition et à l'infinitif servant de complément à cette préposition, *ibid.*

Syntaxe. Signification de ce mot, p. 166; distinction entre la syntaxe et la construction, *ibid.*; les règles de la syntaxe ont pour objet la concordance et la dépendance, *ibid.*; les règles de la syntaxe n'appartiennent pas à la Grammaire générale, p. 168.

T

Tems. Les circonstances de tems sont indiquées par des modifications dans la forme du verbe, p. 115; ces modifications ne sont pas d'une nécessité absolue, *ibid.*; tems indéfinis et définis, p. 117; tems passés et futurs distingués en prochains et éloignés, p. 120; présent antérieur, p. 122;

présent postérieur, p. 122.; passé absolu indéfini et passés absolus définis prochains ou éloignés, *ibid.*; passés relatifs antérieurs et postérieurs, p. 123; futur absolu indéfini et futurs absolus définis prochains ou éloignés, *ibid.*; futurs relatifs antérieurs et postérieurs, *ibid.*; le nombre des tems n'est pas le même dans toutes les langues, p. 126; diverses manières de former les tems, p. 127.

U

UN. Ce mot n'est point un article, p. 30, Note.

V

VERBE. Il exprime l'existence du sujet et sa liaison avec l'attribut, p. 5; point de proposition qui ne contienne le verbe explicitement ou implicitement, p. 6; verbes attributifs ou concrets, p. 9; verbe substantif ou abstrait, *ibid.*; le verbe *être* est souvent employé comme verbe attributif, *ibid.*; verbe attributif actif, p. 10; verbe attributif passif, p. 11; verbe attributif neutre, p. 13; les verbes peuvent avoir différens nombres, p. 92; et différens genres, p. 102; les circonstances de tems sont indiquées par des modifications dans la forme du verbe, p. 115; personnes des verbes, p. 129; modes des verbes, p. 134, voix des verbes, p. 146; verbes absolus et

relatifs, p. 154; verbes doublement relatifs, p. 156; verbes transitifs et intransitifs, *ibid.*; verbe réfléchi, p. 158; le verbe est susceptible de prendre différentes formes pour ajouter à sa signification principale des significations accessoires, p. 158.

Voix des verbes, p. 146; il faut bien distinguer la voix d'un verbe, de sa signification, p. 148; voix active et voix passive mieux nommées voix subjective et voix objective, p. 149; voix neutre, *ibid.*; différentes manières de former les voix, p. 150; usages auxquels on emploie la voix passive, *ibid.*

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fin de la table des matières.

ERRATA.

Fautes à corriger.

PAGE 12, ligne 3; *après les mots* en françois, *mettez une virgule, au lieu d'un point.*

Pag. 25, lig. 12; après Joseph, *supprimez la virgule.*

Pag. 37, lig. 19; francois, *lisez* françois.

Pag. 52, lig. 22; c'est se voit, *lisez* c'est ce qui se voit.

Pag. 56, lig. 18; ou de durée de tems, *lisez* de tems ou de durée.

Pag. 69, lig. 1; *avant le mot* chapitre, *mettez un crochet.*

Pag. 69, lig. 7; *après* embarrassé, *ajoutez* de savoir.

Pag. 78, lig. 3; propositions, *lisez* prépositions.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE